



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

mardi 16 juin 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

France Stratégie

Dimanche Et Apres	4
<i>Dimanche Et Apres - 14/06/2015</i>	
Good Morning Business	9
<i>Good Morning Business - 15/06/2015</i>	
Le 7 - 9 Du Week - End	14
<i>Le 7 - 9 Du Week - End - 13/06/2015</i>	
"La relance budgétaire est une réponse à la situation actuelle de la France": Jean Pisa...	15
<i>Bfmtv.Com - 15/06/2015</i>	
"La relance budgétaire est une réponse à la situation actuelle de la France": Jean Pisa...	16
<i>Free.Fr - 15/06/2015</i>	
Vers le silver emploi !	17
<i>Alternatives - Economiques.Fr - 15/06/2015</i>	
Les effets du CICE ne seront étudiables qu'à partir de l'été 2016	18
<i>Liaisons Sociales Quotidien - 16/06/2015</i>	
Comment taxer plus les géants du Net ?	19
<i>Les Dossiers D'alternatives Economiques - 01/05/2015</i>	
L'intégration est-elle vraiment en panne ?	21
<i>Les Dossiers D'alternatives Economiques - 01/05/2015</i>	
Accords en entreprise : la France doit faire sa révolution culturelle	23
<i>Les Echos - 16/06/2015</i>	
Accords en entreprise : la France doit faire sa révolution culturelle	25
<i>Lesechos.Fr - 16/06/2015</i>	
Alléger le code du travail : nécessité à droite, tabou à gauche	27
<i>Le Monde - 16/06/2015</i>	
Code du travail : l'urgence de la réforme	29
<i>Les Echos - 16/06/2015</i>	
Le débat sur la remise à plat du Code du travail relancé	30
<i>Les Echos - 16/06/2015</i>	
Le dialogue social sert-il encore à quelque chose ?	32
<i>Le Figaro - 16/06/2015</i>	
Code du travail : l'urgence de la réforme	36
<i>Lesechos.Fr - 16/06/2015</i>	
Le débat sur la remise à plat du Code du travail relancé	37
<i>Lesechos.Fr - 15/06/2015</i>	
A toi qui veux savoir si un robot te piquera ton boulot	39
<i>Rue89.Nouvelobs.Com - 15/06/2015</i>	
Encadrement des loyers : l'exemple new-yorkais	42
<i>Free.Fr - 15/06/2015</i>	
La CFE-CGC salue les avancées votées par les députés sur les administrateurs salariés	44
<i>Industrie - Mag.Com - 15/06/2015</i>	
A VOIR - A ENTENDRE	45
<i>Bulletin Quotidien - 15/06/2015</i>	
A voir - à entendre	48
<i>La Correspondance Économique - 15/06/2015</i>	

France Stratégie

**FRANCE CULTURE DIMANCHE ET APRES – Le 14/06/2015 – 18:18:00 – Extrait**

Invités : Son-Thierry LY, économiste et jeune entrepreneur chargé de cours à l'Ecole d'économie de Paris, fondateur du pôle PESU à l'ENS, chargé des questions éducatives à FRANCE STRATEGIE ; Jean-Michel BLANQUER, directeur général du groupe ESSEC, membre de la Conférence des grandes écoles, professeur des universités, ancien directeur général de l'enseignement scolaire au ministère de l'Education nationale, ancien recteur ; Martin ANDLER, professeur à l'université de Versailles-St-Quentin, responsable du pôle enseignement supérieur et recherche à Terra Nova ; Marie-Caroline MISSIR, journaliste aux Echos et à l'Etudiant – Par téléphone

Olivia GESBERT

France Culture et aussi franceculture.fr, Facebook Twitter, [#etaprès](#), vous pouvez désormais nous suivre et réagir sur les réseaux sociaux. Avec nous ce soir Son-Thierry LY, économiste et jeune entrepreneur chargé de cours à l'Ecole d'économie de Paris, fondateur du pôle PESU, Programme pour l'égalité scolaire et universitaire, à l'ENS, l'Ecole normale supérieure, chargé aussi tout récemment des questions éducatives à FRANCE STRATEGIE, bonsoir à vous.

Son-Thierry LY

Bonsoir.

Olivia GESBERT

A vos côtés Jean-Michel BLANQUER, directeur général du groupe ESSEC, fleuron français du supérieur et une des écoles de commerce les mieux cotées sur la place de France, membre de la Conférence des grandes écoles, la Conférence qui vient d'élire à sa tête une femme, ingénieure, Anne-Lucie WACK, qui dit vouloir éviter le clivage avec les universités, va-t-elle y parvenir ? On va avoir l'occasion d'en discuter. Vous-même professeur des universités après un passage par la Direction générale de l'enseignement scolaire au ministère de l'Education nationale et ancien recteur. Enfin, Martin ANDLER est avec nous, bonsoir à vous.

Martin ANDLER

Bonsoir.

Olivia GESBERT

Il a sorti son ordinateur, pas son anniversaire, je ne sais pas ce que vous avez à l'intérieur !

Martin ANDLER

Des notes, des notes !

Olivia GESBERT

Votre cerveau algorithmique, digital !

Martin ANDLER

Non, non, c'est pour éviter d'imprimer trop de documents, pour préserver l'environnement.

Olivia GESBERT

Bravo ! Martin ANDLER, professeur à l'université de Versailles-Saint-Quentin, responsable du pôle enseignement supérieur et recherche à Terra Nova. Bonsoir Messieurs, merci d'être avec nous, avant de vous donner la parole état des mieux avec Marie-Caroline MISSIR, journaliste aux Echos, à l'Etudiant, blogueuse, elle est surtout et aussi la voix tous les mercredis de « Grand Amphi » sur France Culture,



► 14 juin 2015 - 18:18:00

bonsoir !

Marie-Caroline MISSIR

Bonsoir.

(…)

Olivia GESBERT

Son-Thierry LY, qu'est-ce qui se cache derrière ces chiffres vous qui « militez » entre guillemets pour l'égalité scolaire et universitaire, c'est-à-dire aussi pour l'égalité d'accès aux formations supérieures et aux plus sélectives aussi d'entre elles ? 75 % d'une tranche d'âge candidats donc au bac, 88 % de réussite parmi les candidats l'an passé, ce qui est un nouveau record historique, est-ce que cette massification finalement du baccalauréat en a induit une seconde, celle de l'enseignement supérieur ?

Son-Thierry LY

Je crois que c'est bien effectivement d'insister sur ce qui vient d'être rappelé ici, on parle souvent de la massification scolaire, on a l'impression qu'on fait venir les trois quarts d'une classe d'âge à l'université, les chiffres ne sont pas du tout ceux-là. En 1970, on était à 20 % d'une classe d'âge qui obtenait le baccalauréat, on est maintenant à 77 % je crois. Sur cette augmentation, c'est essentiellement le bac professionnel et le bac technologique qui l'ont porté. Quand on parle ce que souvent les gens ont en tête quand ils pensent à cette baisse généralisée du niveau, qu'on donnerait le bac à tout le monde, en fait ils pensent au bac général qui, lui, a évolué, certes, on est passé de 17 à un peu plus de 35%, donc on a doublé en 40 ans. C'est beaucoup, ce n'est pas non plus incroyable, et je pense que ça c'est aussi important de le rappeler surtout que les bacs pros et les bacs technologiques à nouveau vont très peu en fait à l'université, quasiment aucun bachelier professionnel ne va actuellement à l'université et les bacheliers technologiques c'est à peu près 20 %, des bacheliers technologiques qui vont actuellement à l'université.

Olivia GESBERT

Donc ça c'est une sous-question, ils peuvent y aller mais ils y vont peu, alors pourquoi, ça c'est le système de sélection, d'orientation qui fait ça ou c'est des souhaits ?

Son-Thierry LY

Non mais comme le disait monsieur BLANQUER, le bac professionnel n'avait pas pour vocation d'emmener à l'université, donc on peut dire maintenant qu'il a vocation mais en tout cas jusqu'à maintenant ce n'est pas le cas. Ce que je voulais surtout dire c'est qu'on met beaucoup sur la responsabilité de la massification du scolaire au niveau du lycée, les problèmes qu'on observe à l'université actuellement, il faut bien faire attention et avoir les bons chiffres en tête. Ensuite, par rapport à la question que vous me posiez moi ce que je regrette surtout c'est que le baccalauréat a changé de nature, c'est-à-dire que ce n'est plus un outil de sélection pour l'entrée à l'université qu'il pouvait être avant indirectement parce que très peu de gens arrivaient jusqu'au baccalauréat. Il a changé d'objectif tout simplement, c'est-à-dire que maintenant le baccalauréat, et ça ne le rend pas du tout inutile, ça le rend important mais plus pour cet objectif de sélection, c'est un diplôme qui est



censé attester aussi d'un niveau d'études certain et qui permet aussi de former des citoyens éclairés, qui n'a pas non plus que pour vocation de sélectionner les meilleurs étudiants dans le post-bac. Le problème qu'on a actuellement c'est qu'on n'a pas complètement je pense pris en compte ce changement et on veut que le baccalauréat fasse tout en même temps, c'est-à-dire à la fois jouer le jeu de cette massification scolaire et même temps être un outil et il ne peut pas être les deux à la fois. Du coup, ce qui se passe c'est que comme vous le disiez on a mis en parallèle ce système où on sélectionne pour les filières sélectives sur la base des dossiers trimestriels qui s'arrête jusqu'au dossier du second trimestre de l'année de terminale et c'est quelque chose qui rend le système notamment pour les élèves, les non initiés très peu lisible et c'est une des grandes sources d'inégalité je pense. Pour la plupart des gens il voit le bac comme objectif et ensuite ceux qui connaissent un peu le système savent très bien tout se joue avec le dossier du second trimestre. Du coup, la conséquence de ça c'est qu'évidemment vous ne vous préparez pas de la même manière pour constituer votre dossier comme il le faudrait pour accéder et sur le terrain c'est bien ce qu'on observe. Donc moi à mon avis ce qu'il faut surtout c'est réussir à rendre le système beaucoup plus lisible, Admission Post-bac a rendu le système plus transparent mais il n'a pas rendu le mode de fonctionnement de la sélection vers l'enseignement supérieur plus lisible.

(...)

Olivia GESBERT

Son-Thierry LY, quand on fonde un pôle programme pour l'égalité scolaire et universitaire à Normale Sup c'est qu'on entend dénoncer si ce n'est réparer un certain nombre d'injustices. Alors lesquels des déterminismes sociaux de ces inégalités que vous avez pu constater vous paraissent importants aujourd'hui de pointer du doigt et sur lesquels il faudrait revenir ? Et puis question parallèle, est-ce que ces inégalités constatées dans le secondaire vont se reproduire finalement dans le supérieur ?

Son-Thierry LY

Ca fait beaucoup de questions à la fois !

Olivia GESBERT

Oui !

Son-Thierry LY

Ecoutez, sur ce pôle que j'ai eu la chance de pouvoir créer qui est à la base d'une association étudiante qui a beaucoup grossi Ecole normale supérieure c'est devenu effectivement un pôle maintenant qui fait parti de la direction de l'Ecole normale supérieure. L'objectif était à la fois de pouvoir piloter de manière un peu professionnelle ce type de dispositif d'accompagnement, ça a commencé par un programme de tutorat où des étudiants de l'ENS aidaient des jeunes lycéens de milieux populaires majoritairement à se préparer aux études supérieures. Mais l'idée était justement de pouvoir faire cela en évaluant aussi de manière rigoureuse l'impact de ce type de dispositif, vous savez qu'ils se sont beaucoup développés sous le nom des « Cordées de la réussite ». Par ailleurs, dans la mesure où leur impact est un peu incertain en réalité parce qu'à la fois on se dit que ça semble très bien et très joli, j'en ai



piloté un. Mais en même temps il y a des risques quand on fait ce genre de chose, les élèves qu'on prend, on les met face à des jeunes étudiants qui eux viennent de milieux souvent très privilégiés, on ne sait pas vraiment si au final ce qui se passe à la fin est vraiment favorable pour ces élèves. Donc nous on a voulu évaluer scientifiquement et d'ailleurs on est en train avec l'Ecole d'économie de Paris de produire le rapport d'évaluation qui justement donne des résultats un peu ambigus. Certaines catégories d'élèves, notamment les élèves moyens, on a plutôt des effets négatifs de ce type de dispositif, donc c'est pour ça que je dis qu'il faut vraiment faire très attention. En revanche, pour les bons élèves effectivement on a des impacts très positifs. Donc moi ce que j'ai voulu avec ce pôle c'est surtout qu'on puisse utiliser ces actions pour essayer de comprendre ce qui se passe sur le terrain, quels sont les blocages qui font que ces élèves ont du mal à entrer dans les études supérieures et ensuite à réussir à y réussir pour essayer de concevoir des dispositifs qui soient généralisables et de réfléchir à comment est-ce qu'on fait ensuite évoluer le système intégralement. Parce que ces actions ne peuvent pas constituer une politique, je pense que c'est vraiment important de comprendre comment est-ce qu'on peut dans les lycées avec les enseignants préparer les élèves aux études supérieures. Historiquement les lycées sont faits pour préparer au baccalauréat, ce qu'il faut c'est que ce soit à l'intérieur des institutions, c'est avec les enseignants qu'on fera ce pas en avant et je crois que justement les temps d'accompagnement personnalisé qui sont maintenant inscrits dans les emplois du temps des élèves au lycée pourraient être en théorie utilisés, elles le sont très peu pour le moment malheureusement, mais justement c'est là où je pense que les établissements d'enseignement supérieur ont un rôle à jouer et c'est que j'ai essayé de faire à l'Ecole normale supérieure en développant par exemple des contenus numériques en ligne que les enseignants peuvent ensuite utiliser dans le cadre de ces temps d'accompagnement personnalisé pour préparer les élèves aux études supérieures.

(...)

Olivia GESBERT

Son-Thierry LY, est-ce que toute la solution finalement est là où est-ce qu'il ne faut pas plutôt lancer des programmes pour essayer de vous paraphraser, Jean-Michel BLANQUER, l'université, la réussite à la fac, pourquoi pas moi, est-ce que la question n'est pas là ? Parce qu'on aura toujours des effets de niches à essayer d'ouvrir les grandes écoles, les filières élitistes à ceux qui jusqu'ici y avaient le moins accès, est-ce que ce n'est pas non plus la qualité de l'enseignement à l'université et la juste orientation dans les filières universitaires et cette formation qu'il faudrait favoriser ?

Son-Thierry LY

Je crois que c'est surtout, et ça va me permettre de rebondir un peu sur ce qui s'est dit sur la sélection à l'université, je n'ai pas assez travaillé sur le sujet pour avoir un avis clairement tranché sur cette question, ce qui est sûr en tout cas c'est que du système actuel résulte une sorte d'opacité sur les règles du jeu qui fait qu'on a au final une sélection par l'élimination, par l'échec à l'université qui est évidemment extrêmement préjudiciable en termes d'égalité. Plus le système est



opaque, plus les règles du jeu sont implicites et non explicites et plus ceux qui vont en souffrir ce sont les catégories populaires, ce sont les non-initiés. Donc de ce point de vue-là, ça peut être par la sélection à l'université, il y a peut-être d'autres choses, je n'en sais rien, en tout cas ce qui est clair c'est que le système actuel est insatisfaisant dans la mesure où les règles du jeu ne sont clairement pas explicites.

Olivia GESBERT

Donc la formation plutôt que la question aussi de l'augmentation des frais d'inscription, pour vous ce n'est pas ça qui va bloquer l'accès... ?

Son-Thierry LY

Ce n'est pas tant la formation justement, moi je plaide beaucoup pour plutôt penser à comment est-ce qu'on fait évoluer le système en tant que tel. Souvent quand on voit qu'il y a un problème on se dit le système est tel qu'il est, le problème c'est que les gens ne savent pas se guider à l'intérieur de ce système extrêmement complexe, est-ce que c'est normal qu'on ait besoin de dépenser je ne sais combien en information pour que les gens arrivent à se repérer, est-ce que le problème ce n'est pas justement que le système est beaucoup trop complexe. Ma réponse serait plutôt de dire comment on fait pour rendre le système beaucoup plus clair avec des règles du jeu équitables pour tous.

(...) FIN]



► 15 juin 2015 - 08:20:07

BFM BUSINESS GOOD MORNING BUSINESS – Le 15/06/2015 – 08:20:07
PERSPECTIVE/TEMOIGNAGE : Jean PISANI-FERRY, commissaire général de FRANCE STRATEGIE**Stéphane SOUMIER**

Jean PISANI-FERRY est donc avec nous, commissaire général de FRANCE STRATEGIE, bonjour Jean PISANI-FERRY...

Jean PISANI-FERRY

Bonjour

Stéphane SOUMIER

Et donc je le disais, c'est à la fin de la semaine dernière, que dans Le Monde vous avez écrit une tribune très, très intéressante autour de l'austérité ou plutôt autour de ce mot qui aujourd'hui est utilisé pensez-vous complètement à contretemps parce que l'austérité n'est plus nulle part, on va en parler largement. Juste quand même un élément, parce que FRANCE STRATEGIE est en train d'évaluer en ce moment le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi, or François HOLLANDE nous dit : « la perspective doit être le basculement du CICE en baisse pérenne de charges sociales », ce serait plus simple tout le monde non monsieur PISANI-FERRY ?

Jean PISANI-FERRY

Ah ! Ce serait certainement plus simple. Le CICE a pris cette forme parce que, au moment où il a été introduit, on ne voulait pas avoir un impact budgétaire immédiat, maintenant on a pris ce...

Stéphane SOUMIER

Allez-y !

Jean PISANI-FERRY

Pardon ! On a pris cette forme d'un crédit d'impôt qui est plus compliquée. Cela dit, c'est vrai en même temps que ce qu'on a vu l'année dernière c'est que les entreprises s'habituent à ce crédit d'impôt, donc il y a un arbitrage entre d'un côté la stabilité et de l'autre côté quelque chose de plus simple.

Stéphane SOUMIER

Et puis après, je ne renie pas ce qu'on s'était dit quand on s'était vu, c'est-à-dire le problème c'est que pour les entreprises c'est une source de méfiance et ça ne devrait pas, mesurer ça n'est pas condamner, vous insistez énormément là-dessus Jean PISANI-FERRY, il est normal que l'argent public soit mesuré...

Jean PISANI-FERRY

Bien sûr !

Stéphane SOUMIER

Ce n'est pas pour ça que derrière ça doit être une menace, le problème c'est que ça se transforme en menace, dès qu'on mesure ça se transforme en menace ?

Jean PISANI-FERRY

Mais non ça ne se transforme pas en menace. Non, parce que quand on mesure...

Stéphane SOUMIER

C'est comme ça...



► 15 juin 2015 - 08:20:07

Jean PISANI-FERRY

Mais quand on mesure on peut aboutir à la conclusion qu'une politique, un dispositif est efficace...

Stéphane SOUMIER

Oui !

Jean PISANI-FERRY

Ou pas, ça dépend.

Stéphane SOUMIER

Pourquoi le débat sur l'austérité n'est-il plus pertinent ?

Jean PISANI-FERRY

Parce que l'austérité ça se mesure et on peut apprécier, notamment sur le plan budgétaire, quel est le degré de restriction qui est donné par les différents gouvernements et, quand on regarde ça pour la zone euro, on s'aperçoit que ça a démarré en 2011 et ça s'est arrêté grosso modo en 2013, ça a un tout petit peu continué après, mais la grande période de l'austérité c'est 2011 – 2013, ce qui est d'ailleurs aussi la période dans laquelle la croissance européenne a été particulièrement faible. Donc, on a eu tort de faire de l'austérité trop brutalement trop tôt. Mais le débat, ça c'était le débat d'hier, le débat d'aujourd'hui ce n'est plus à mon avis un débat sur l'austérité parce que dans l'ensemble de la zone euro il n'y a plus vraiment d'austérité budgétaire et évidemment il n'y a pas d'austérité monétaire puisque, au contraire, la Banque centrale européenne a basculé dans une politique extrêmement expansionniste.

Stéphane SOUMIER

Quand on dénonce l'austérité en France, par exemple, on se bat contre un fantôme ?

Jean PISANI-FERRY

En France on continue à faire de la consolidation, de la réduction du déficit et on l'a fait à un rythme sensiblement au ralenti en 2015 – 2016 par rapport à ce qu'on avait fait les années antérieures.

Stéphane SOUMIER

L'ensemble de ceux qui en fait dénoncent l'austérité, on comprend bien que dans leur esprit c'est l'attente d'une relance budgétaire finalement, ce qu'ils appellent austérité c'est en fait l'idée qu'aujourd'hui il n'y a plus de relance budgétaire, comment est-ce que vous regardez ces propositions ?

Jean PISANI-FERRY

Aujourd'hui, est-ce qu'une relance budgétaire serait vraiment la réponse à la situation que nous avons ?

Stéphane SOUMIER

Oui ! Je suppose.

Jean PISANI-FERRY

On a quand même dans les derniers mois, dans la dernière année, on a basculé sur un ensemble de plans, c'est-à-dire qu'on l'effet de la baisse du pétrole, l'effet de la baisse de l'euro, l'effet de la baisse des taux d'intérêt, donc du côté de la demande tout ça ce sont des éléments très positifs et la question, maintenant, c'est : est-ce que l'économie européenne- et en particulier l'économie française – va être capable de prendre cette vague, va être capable de passer de ce qu'on nous promet, c'est-à-dire un peu plus de 1 % cette année pour la France, un peu plus d



► 15 juin 2015 - 08:20:07

1,5 % l'année prochaine, à un rythme franchement plus rapide qui correspondrait à tout le retard de croissance que nous avons ? Parce qu'il ne faut pas oublier que nous sommes en France, en zone euro c'est la même chose, nous sommes encore en dessous du niveau de PIB par tête, de revenu par tête, donc réel, le pouvoir d'achat collectif, de 2007, c'est à dire que c'est... et on annonce qu'on va rattraper ce niveau en 2016, c'est-à-dire ça va faire neuf ans, c'est quasiment une décennie perdue - la dernière fois que ça s'est passé c'était entre 1939 et 1949 - donc c'est énorme ce qui nous est arrivé en termes d'effets de freinage de croissance et de freinage du pouvoir d'achat collectif et, donc, on a un potentiel de rattrapage important et faire un peu plus de 1,5 % dans ce genre de situation ce n'est pas glorieux.

Stéphane SOUMIER

C'est justement là - et là je me fais l'avocat du diable, mais peu importe - c'est justement là qu'on dit : « Oui 49, enfin plutôt 47, c'est le plan Marshall » et c'est là qu'on a déversé justement sur le continent en crise des centaines - enfin l'équivalent aujourd'hui de centaines de milliards de dollars - pourquoi ne le fait-on pas et pourquoi reste-t-on encore aujourd'hui dans des contraintes budgétaires qui sont des contraintes fortes ? Voilà la question qui est posée et qu'on...

Jean PISANI-FERRY

On reste dans des contraintes qui sont fortes parce qu'on a toujours un niveau d'endettement, on a un niveau d'endettement en France qui continue de progresser en pourcentage du PIB, et donc on...

Stéphane SOUMIER

Mais la croissance c'est la seule manière d'en sortir, Jean PISANI-FERRY, au niveau de l'endettement ?

Jean PISANI-FERRY

Mais la croissance... Oui ! On ne sort pas d'un niveau d'endettement simplement par de la restriction budgétaire, ça c'est vrai...

Stéphane SOUMIER

Ca c'est sûr !

Jean PISANI-FERRY

On sort d'un niveau d'endettement par de la croissance et puis aussi on sort d'un niveau d'endettement par une inflation qui est raisonnable, pas une inflation qui est à zéro, donc il faut relever le niveau d'inflation, il faut relever le niveau de croissance. Mais ce n'est pas aujourd'hui... si vous voulez si on basculait, si on disait aujourd'hui : « finalement l'endettement public, le niveau de la dépense publique, ce ne sont pas des sujets », je ne crois pas qu'on aurait un effet nécessairement très positif sur la croissance, parce qu'on aurait aussi la question, tout le monde se poserait la question de savoir combien de temps ça va durer ? Est-ce que c'est tenable ? Est-ce que derrière on va faire un virage dans l'autre sens ? Je crois qu'on a besoin d'avoir un cadre qui soit assez prévisible, dans lequel on voit qu'on résout graduellement nos problèmes et, donc, un gros coup d'accélérateur aujourd'hui ça ne serait pas une bonne chose. Je ne dis pas la même chose si demain la Réserve fédérale durcit brutalement sa politique monétaire, si les pays émergents plongent vraiment et que du coup on a de nouveau des signes de récession qui apparaissent, à ce moment-là il



► 15 juin 2015 - 08:20:07

faudra être prêt à remettre de l'argent public, mais on n'est pas dans cette situation aujourd'hui, on est dans une situation dans laquelle on est portés par de la croissance externe, notamment justement avec ces effets baisse de l'euro.

Stéphane SOUMIER

C'est là qu'il faut qu'on commence à parler sérieusement de cette notion d'esprit animaux, qu'est-ce que vous appelez et qu'est-ce que KEYNES...

Jean PISANI-FERRY

Ce n'est pas moi ! Ce n'est pas moi, c'est KEYNES.

Stéphane SOUMIER

Voilà ! Ce que KEYNES appelait les esprits animaux, Jean PISANI-FERRY ?

Jean PISANI-FERRY

Ce qu'il voulait dire par là c'est que l'investissement, la décision d'investir, la décision de prendre du risque pour une entreprise c'est une décision qui n'est pas complètement rationnelle, en tout cas qui n'est pas mécanique, vous ne pouvez pas dire : « un ensemble d'éléments sont réunis et voilà ce que va être l'investissement », c'est un pari sur l'avenir, et ce pari sur l'avenir il dépend des anticipations, il dépend du climat, il dépend de la perception de l'environnement, il dépend de l'incertitude, il dépend de toute sorte de choses... et donc ce qui est important, dans une phase comme la phase actuelle, c'est qu'effectivement ces esprits animaux se réveillent et que les entreprises aient le goût d'investir, de prendre du risque, de parier sur l'avenir. Les anticipations aujourd'hui sont devenues des anticipations très faibles de croissances, après justement neuf ans de croissance du PIB par tête à zéro, inévitablement pour l'avenir on projette quelque chose qui ressemble au passé et, donc, il faut sortir de là, il faut que les entreprises anticipent, investissent en fonction d'une perspective de croissance qui est plus élevée qui corresponde vraiment à notre potentiel.

Stéphane SOUMIER

Ca veut dire qu'il faut un choc psychologique, presque plus qu'un choc économique ?

Jean PISANI-FERRY

C'est beaucoup de la psychologie, c'est beaucoup de la psychologie. C'est qu'est-ce qui fait qu'à un moment on va se sentir : « on fait le pari, on fait le pari que la reprise est vraiment là, on fait le pari qu'elle va accélérer, on fait le pari qu'on peut embaucher, on fait le pari qu'on peut investir », d'où l'idée d'accompagner cette décision, d'aider à ce que cette décision se fasse –un peu comme un surfeur prend la vague si vous voulez - et qu'on accélère.

Stéphane SOUMIER

Mais pour ça il faut qu'on soit sûr qu'elle est forte et bien formée la vague, il faut un socle de stabilité, et tout ce qui peut se passer par exemple en ce moment autour de la Grèce ne fait que reculer le réveil de ces esprits animaux, par exemple Jean PISANI-FERRY ?

Jean PISANI-FERRY

Oui ! Puisque ce qui se passe autour de la Grèce est un facteur d'inquiétude.



► 15 juin 2015 - 08:20:07

Stéphane SOUMIER

De la même façon les hésitations, s'il peut y en avoir encore de l'exécutif et de l'action publique, sont aussi des éléments qui font que ces esprits animaux ne se réveillent pas ?

Jean PISANI-FERRY

Oui ! Bien sûr, oui, oui.

Stéphane SOUMIER

Stabilité, stabilité, stabilité ?

Jean PISANI-FERRY

Tout ce qui peut être la perception d'un risque qui peut grossir et qui peut du coup mettre en cause l'environnement sur lequel on table, ça, ça peut freiner la décision d'investir bien sûr.

Stéphane SOUMIER

Et, ça, c'est plus important en fait que les centaines de milliards que l'on pourrait déverser sur le continent quand bien même qu'on aurait les moyens de le faire ?

Jean PISANI-FERRY

Eh bien c'est-à-dire que moi j'étais très partisan de la relance budgétaire en 2009, j'étais très réservé sur la vitesse à laquelle on est allés vers la restriction en 2010 – 2011, donc je crois qu'il y a des moments dans lesquels il faut vraiment utiliser l'arme budgétaire, mais pas tout le temps, ce n'est pas... parce que, si on le fait tout le temps, à ce moment-là on va créer l'inquiétude, en se disant : mais à quel moment est-ce qu'il faut être capable...

Stéphane SOUMIER

Oui ! Mais c'est ça.

Jean PISANI-FERRY

A quel moment est-ce qu'on va être capables de maîtriser le problème de l'endettement public ? Et il faut que... Si vous voulez le comportement contra-cyclique, le contrat de stabilisation, c'est quelque chose qui ne doit pas être toujours orienté dans le même sens, sinon évidemment on crée de la dette et du coup on crée de l'inquiétude.

Stéphane SOUMIER

Jean PISANI-FERRY, commissaire général de FRANCE STRATEGIE, avec nous ce matin sur BFM BUSINESS. 08:29:40 FIN°



**FRANCE INTER LE 7/9 DU WEEK-END – Le 13/06/2015 – 07 :26 :33 – Extrait Invitée :
Elizabeth DUCOTTET, présidente de Thuasne (textiles médicaux) et coprésidente du METI**

Brigitte JEANPERRIN

Alors comment réagissez-vous justement sur le fait que le pacte de responsabilité, le CICE ou bien le crédit d'impôt recherche pourrait être remis en question même si le gouvernement dit « on n'y touchera pas » ?

Elizabeth DUCOTTET

C'est vrai que quand on voit un mécanisme comme celui-là qui est un mécanisme qui date d'octobre 2012 qui se met juste en place, c'est-à-dire qui a besoin de temps ...

Brigitte JEANPERRIN

Le CICE ...

Elizabeth DUCOTTET

...le CICE qui a besoin de temps et à l'intérieur d'un pacte de responsabilité et quand on voit qu'un certain nombre d'entreprises n'y ont pas encore eu accès, n'ont pas encore fait la démarche pour y avoir accès, on a vraiment le sentiment que c'est le temps de l'entreprise qui a prévalu et que donc si on me remet en cause un mécanisme alors qu'il n'a pas été encore utilisé, eh bien, je crois qu'on se trompe. Nous, nous l'avons fait mais c'est un pacte qui d'abord s'étale dans le temps et qui ira jusqu'à 2017 ; deuxièmement c'est un pacte sur lequel effectivement il y a tout le temps de retrouver l'impôt sur lequel nous avons eu le crédit et dont on voit même des entreprises qui n'ont pas encore eu l'temps de d'utiliser ce crédit et donc la déclaration de Jean Pisani-Ferry est extrêmement intéressante. Il dit : aujourd'hui nous ne sommes pas en mesure ...

Brigitte JEANPERRIN

Qui est à la tête de France Stratégie qui doit faire un rapport en septembre justement sur le CICE.

Elizabeth DUCOTTET

C'est ça. Et il nous dit : nous ne savons pas encore, nous n'avons pas encore eu les moyens de tirer les leçons du CICE et nous le serons qu'en 2016 donc non n'enlevons pas un mécanisme dans lequel nous n'avons pas encore pu tirer les leçons. 07 :27 :50



"La relance budgétaire est une réponse à la situation actuelle de la France": Jean Pisani-Ferry - 15/06

Jean Pisani-Ferry, commissaire général de **France Stratégie** a livré ses analyses sur l'austérité en France. Selon lui, l'utilisation de la relance budgétaire pourrait amener le gouvernement à maîtriser le problème de l'endettement public. - Good Morning Business, du 15 juin, présenté par Stéphane Soumier, sur BFM Business.



"La relance budgétaire est une réponse à la situation actuelle de la France": Jean Pisani-Ferry - 15/06

Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie a livré ses analyses sur l'austérité en France. Selon lui, l'utilisation de la relance budgétaire pourrait amener le gouvernement à maîtriser le problème de l'endettement public. - Good Morning Business, du 15 juin, présenté par Stéphane Soumier, sur BFM Business.

Pour aller plus loin

Suggestions vidéos

- Jean Pisani-Ferry, commissaire général à la stratégie et à la prospective, dans Le Grand Journal - 20/05 2/4
- Orientations budgétaires : pas d'augmentation d'impôts en 2012 selon Jean-Louis Turret
- 4-07-11 - 4 - Jean-Richard Sulzer sur les fausses imputations budgétaires
- Jean Pisani-Ferry : "On ne demande pas le gel des salaires"
- Une France sans avenir ? Place aux idées - Avec Jean-Pisani Ferry



Vers le silver emploi !



Au début de mai a été publié un rapport fort instructif sur l'avenir de l'emploi dans les 10 ans qui viennent : Les métiers en 2022 (**France Stratégie** et Dares). L'un des éléments majeurs qui ressort de sa lecture c'est le double effet positif sur l'emploi de l'allongement de la vie. Pour faire court : la seniorisation de la société c'est bon pour l'emploi !

Tout d'abord, la hausse du nombre de personnes arrivant à la retraite aura un effet direct sur l'offre d'emplois. En effet chaque année, 620 000 personnes vont quitter leur poste et libérer donc des emplois. Bien sur le taux de remplacement sera loin d'être de 1 pour 1, mais pour autant cela va

ouvrir des postes et créer un appel d'air. En comparaison à la fin des années 1990, on ne comptait que 400 000 départs à la retraite chaque année... Selon le rapport, pour les 10 ans qui viennent, ces départs représenteront 80% des emplois à pourvoir. Bien sur, il serait plus rassurant que ce pourcentage soit plus faible ce qui signifierait une société mieux capable de créer des emplois "neufs"... Reste que ces départs vont former une contribution essentielle au niveau d'emploi. Mais le rôle des seniors dans la dynamique du marché du travail interviendra aussi très directement dans la création d'emplois via les métiers de la santé, du soin et de l'accompagnement des personnes fragilisées par le grand âge. Parmi les trois métiers qui recruteront le plus dans les 10 ans à venir on retrouve les aides à domicile, les aides-soignants et les infirmiers. Il faudrait mettre tout cela au féminin pour mieux traduire la réalité... Certes cela ne concernera pas seulement les plus âgés, mais aussi la petite enfance et les enfants, le soutien aux femmes seules... Et ajouter aussi des métiers plus qualifiés autour de l'enseignement, de la santé, de la prévention... Ce sont bien les métiers dits du care, qui vont tirer l'emploi dans les années à venir. L'enjeu majeur tient à la valorisation, la qualification et la rémunération de ces métiers. N'est-ce pas une perspective plus enthousiasmante que de subir les discours défaitistes sur la hausse du chômage ?

@Guerin_Serge

Dernier ouvrage : « Silver Génération. 10 idées reçues à combattre sur les seniors »(Michalon, 2015)

Cet article a été posté le Lundi 15 juin 2015 dans la catégorie Non classé. Vous pouvez envoyer un commentaire en utilisant le formulaire ci-dessous.

Budget et fiscalité

■ Les effets du CICE ne seront étudiables qu'à partir de l'été 2016

Alors que le CICE et les baisses de charges prévues par le pacte de responsabilité pourraient être réorientées (v. l'actualité n° 16848 du 8 juin 2015), Jean-Marie Pisany-Ferry, commissaire général de France Stratégie et président du comité de suivi du CICE, déclare dans un entretien aux *Échos* (12-6), qu'il serait illusoire de penser qu'il sera possible d'étudier et de détailler l'impact du CICE sur l'emploi, l'investissement, les prix et les salaires dès cette année. « Évaluer, ce n'est pas formuler une opinion, aussi informée soit-elle, c'est observer », dit-il. « À l'été 2016 nous serons capables d'étudier les effets du CICE et les comportements des entreprises. En revanche, dans le rapport de septembre prochain, nous mesurerons de manière précise la distribution des montants de ce crédit d'impôt ».

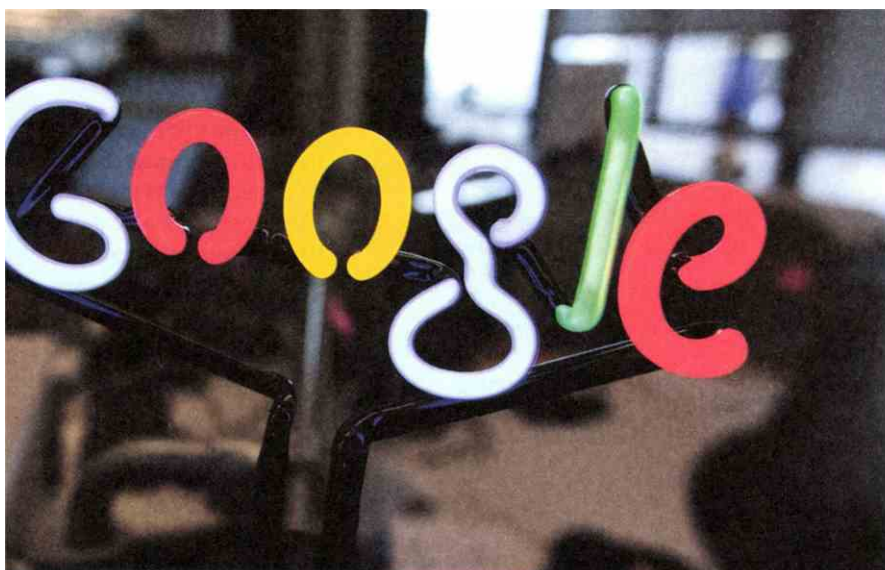


Comment taxer plus les géants du Net ?

Les géants du Net excellent au jeu de l'optimisation fiscale. Les pays lésés tentent de récupérer leur dû, en attendant une action au niveau international.

Et si la France créait une taxe sur la bande passante ? Telle est l'idée défendue par Fleur Pellerin, ministre de la Culture, afin de mettre fin à l'exception fiscale dont bénéficient les géants du numérique. Ceux-ci sont en effet passés maîtres dans l'art de l'optimisation. Plus jeunes que les autres multinationales, ils ont d'emblée organisé leur déploiement international en mettant sur pied des montages sophistiqués pour tirer profit au maximum des paradis fiscaux.

De plus, le caractère immatériel de leur activité et la complexité de leur modèle d'affaires rendent difficile de situer – et donc de fiscaliser – la valeur qu'ils créent. La preuve par l'exemple : le quatuor formé par Google,



Amazon, Facebook et iTunes (la plate-forme de téléchargement d'Apple) n'aurait déboursé en 2012 auprès du fisc français que 4 millions d'euros au titre de l'impôt sur les sociétés, pour un chiffre d'affaires compris entre 2,5 et 3 milliards d'euros dans l'Hexagone, selon le Conseil national du numérique [1].

Cette situation est non seulement dommageable pour les finances publiques, qui voient la base d'imposition s'éroder à mesure que l'emprise d'Internet s'étend sur l'économie, mais elle fait également peser une concurrence déloyale sur les entreprises de la « vieille économie ». Les marges financières dégagées par le contournement de la fiscalité permettent en effet à ces nouveaux majors de conforter leur position dominante, voire de l'étendre dans d'autres secteurs, soit en investissant massivement (comme Google dans l'automobile sans conducteur, par exemple), soit en rachetant des start-up prometteuses.

Une taxe, oui, mais sur quoi ?

Depuis quelques années, les propositions ne manquent pas pour réinjecter un peu d'équité fiscale : taxe sur les régies ou sur le chiffre d'affaires publicitaire, taxe sur les appareils connectés ou bien encore fiscalité assise sur l'utilisation des données récoltées par les acteurs du numérique, comme le proposent Pierre Collin et Nicolas Colin dans leur rap-

Google, Amazon, Facebook et iTunes n'auraient payé en 2012 que 4 millions d'euros au fisc français au titre de l'impôt sur les sociétés.

port [2]. Dans une note récente [3], France stratégie passe au crible nombre de ces propositions. Une taxe sur les recettes publicitaires ou bien sur la collecte de données personnelles lui semble envisageable au plan national, même si elle pourrait avoir des effets pervers : l'imposition des recettes publicitaires pourrait, par exemple, conduire les fournisseurs de services internet jusqu'ici gratuits à les facturer à leurs utilisateurs, excluant ainsi nombre d'entre eux. Il en irait de même avec une taxe sur les flux de données (c'est-à-dire sur la bande passante). Aussi France stratégie recommande dans les deux cas un taux de taxation faible et la mise

en place d'un seuil en deçà duquel l'entreprise ne serait pas taxée... en attendant le résultat de la refonte du cadre fiscal international actuellement en cours (voir page 85).

Des aides d'Etat bientôt reconnues illégales ?

Depuis plusieurs mois, la Commission européenne a en effet lancé plusieurs enquêtes sur les *tax rulings*, ces accords signés entre des Etats européens à la fiscalité *low cost*, comme le Luxembourg, et des multinationales visant à minimiser leur impôt. Bruxelles pourrait ainsi être amenée à considérer ces accords comme des aides d'Etat illégales. Par ailleurs, l'OCDE, mandatée par le G20, a mis au point un plan d'action pour lutter contre les pratiques d'optimisation fiscale des multinationales, comprenant un chapitre dédié aux géants du Net. Avec des résultats concrets attendus pour fin 2015.

■ Marc Chevallier

[1] Voir son avis n° 8 relatif aux « pistes de réflexion en matière de fiscalité du numérique », février 2012. Disponible sur www.cnnumerique.fr

[2] « Mission d'expertise sur la fiscalité de l'économie numérique », janvier 2013. Disponible sur www.economie.gouv.fr

[3] « Fiscalité du numérique », par Julia Charrié et Lionel Janin, Note d'analyse n° 26, mars 2015. Disponible sur www.strategie.gouv.fr



L'intégration est-elle vraiment en panne ?

Les immigrés et leurs descendants continuent de « s'intégrer » en France, mais ils rencontrent des difficultés spécifiques sur le marché du travail.

65 % des descendants d'immigrés vivent en couple avec des personnes de la « population majoritaire ». Par ailleurs, les enfants issus de l'immigration réussissent en général aussi bien à l'école que ceux dont les parents sont nés en France. A niveau d'études et catégorie socioprofessionnelle des parents comparables (ainsi qu'à structure et taille de la famille égales), leurs parcours scolaires sont en effet identiques. Enfin, peu de filles d'immigrés font le choix de rester à la maison, alors que leurs mères étaient souvent des femmes au

foyer. Ainsi, le taux d'inactivité des femmes passe d'environ 33 % chez les immigrées de la première génération à 10 % pour la deuxième, d'après les enquêtes Génération du Céreq.

Une notion ambivalente

Pourquoi, dans ce cas, la question de l'intégration revient-elle de manière récurrente dans le débat public ? Parce qu'on confond généralement intégration et assimilation, qui peut se définir comme l'aboutissement supposé ou attendu d'un processus d'intégration de l'immigré tel qu'il n'offre plus de caractéristiques culturelles distinctes. Il suffit pour cela d'observer les différentes générations d'Italiens, d'Espagnols, de Portugais, d'Arméniens... qui ne parlent plus la langue de leurs ascendants.

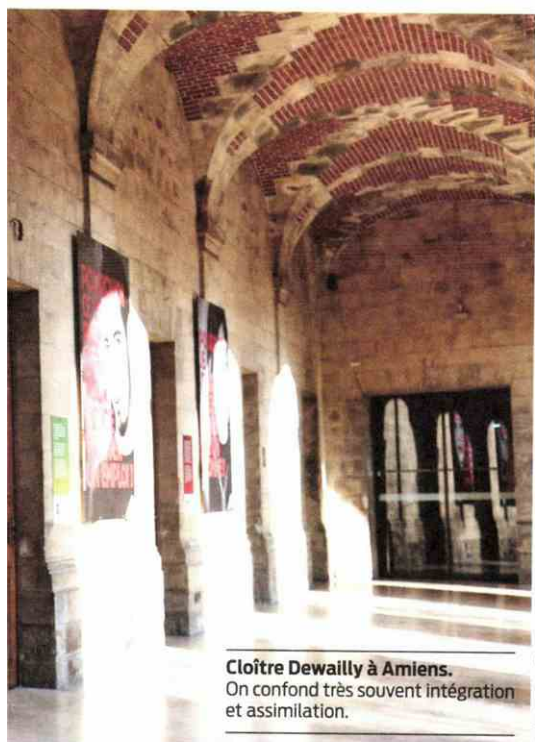
Or, l'Organisation internationale du travail (OIT) critique cette attention de plus en plus souvent portée par les Etats à l'assimilation culturelle au détriment de l'intégration sociale [1]. Si à l'inverse, on considère l'intégration comme la participation effective à la société de l'ensemble des personnes vivant

en France, impossible de faire porter la seule responsabilité de sa réussite aux individus qui quittent leur pays et à leurs familles. Il s'agit d'un processus complexe principalement influencé par les politiques d'accueil et surtout par le contexte économique et social.

Plus souvent au chômage

Si l'on considère l'insertion sur le marché du travail, on constate que les jeunes de la seconde génération connaissent en France des difficultés plus importantes en début de carrière que les autres jeunes. D'après France stratégie [2], ils sont plus souvent au chômage (voir graphique). Leur niveau de diplôme, largement lié aux origines sociales de leurs parents, majoritairement des ouvriers, sont un facteur déterminant. Selon le Céreq [3], seuls 14 % des jeunes issus

33% de femmes au foyer parmi les immigrées de première génération, 10% parmi leurs filles



Cloître Dewailly à Amiens.
On confond très souvent intégration et assimilation.

Nicolas Tavernier - R&A

[1] « L'égalité au travail : un objectif qui reste à atteindre », rapport du BIT, 2011.

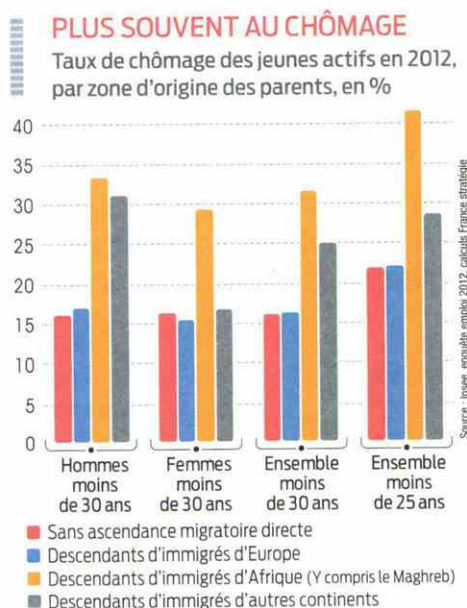
[2] « Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? », Note d'analyse, France stratégie, mars 2015.

[3] Voir « S'insérer quand on est issu de l'immigration », *Alternatives Économiques Poche* n° 071, janvier 2015.



► de l'immigration viennent en effet des classes moyennes et supérieures, contre 39 % des autres jeunes. Les difficultés se concentrent en outre sur les personnes dont les parents sont originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne.

Une autre explication de ces difficultés tient au fait que, d'une génération à l'autre, ces personnes restent rarement dans le modèle de spécialisation professionnelle de leurs parents. Ceux-ci ont souvent occupé des emplois non qualifiés, désormais en régression, notamment dans l'industrie et le BTP. Leurs enfants s'orientent plutôt vers l'enseignement général ou les filières technologiques et tertiaires, espérant ainsi un autre destin. Ils y parviennent souvent, mais il leur faut généralement faire seuls leur



chemin, car ils ne disposent pas dans leur entourage familial des réseaux relationnels susceptibles de leur faciliter l'accès à l'emploi.

Comme le rappelle l'OIT, il existe en outre un effet crise et une recrudescence des discriminations. L'écart des taux de chômage entre immigrés et non-immigrés est ainsi passé de 8 % à 10 % en France entre 2007 et 2009, ce qui fait de notre pays celui où cet écart est le plus fort en Europe après l'Espagne (où il était de 13 % en 2009). Parallèlement, du côté de la seconde génération, un quart des jeunes issus de l'immigration déclare avoir eu le sentiment de faire l'objet d'une discrimination, d'après les études du Céreq et de l'Insee. Un chiffre qui sous-estime probablement le phénomène en raison des difficultés à avouer une situation peu valorisante lors d'une enquête. ■ N.N.

DÉBAT

Le CV anonyme est-il une fausse bonne idée ?

Saisi en septembre 2014 par la Maison des potes, le Conseil d'Etat a ordonné en juillet au gouvernement de généraliser, dans les six mois, le CV anonyme pour les entreprises de plus de 50 salariés. Huit ans après le vote de la loi sur l'égalité des chances qui l'imposait – mais qui n'est jamais entrée en vigueur faute de décret d'application –, le dispositif refait surface. Idée louable sur le papier, le CV anonyme n'a pourtant séduit ni les partenaires sociaux ni les recruteurs.

Une étude du Centre de recherche en économie et statistiques menée avec Pôle emploi en 2011 concluait à l'inefficacité de la mesure. Elle s'avérait même potentiellement contre-productive pour les candidats issus de l'immigration : avec un CV nominatif, ils avaient en moyenne une chance sur dix de décrocher un entretien, tandis qu'avec le CV anonyme, cette proportion tombait à une chance sur vingt-deux.

Les auteurs de l'enquête avançaient que l'anonymisation privait les recruteurs d'informations leur permettant de comprendre un parcours : « Les "trous" dans le CV pourraient être expliqués par un accès plus difficile à l'emploi lorsque le CV montre que le candidat réside en zone urbaine sensible, mais

pas lorsque cette information est masquée. » En revanche, reconnaissent-ils, le CV anonyme contrecarre bel et bien « la tendance des recruteurs à favoriser leurs semblables » : les hommes sélectionnent ainsi davantage de femmes, les jeunes davantage de seniors, etc.

Que faire alors pour lutter contre les discriminations ? Il faut bien sûr s'appuyer sur les syndicats pour éviter les abus et, surtout, mener un travail de sensibilisation auprès des recruteurs afin qu'ils comprennent qu'embaucher des jeunes diplômés issus de l'immigration n'est pas seulement juste socialement, mais aussi source d'efficacité. Selon une étude du Conseil économique, social et environnemental (Cese) parue en septembre 2014 [1], la diversité ethno-culturelle permet en effet aux entreprises d'être plus en phase avec de nouveaux marchés, d'améliorer leur relation avec une clientèle variée et d'avoir une créativité accrue.

Sandrine Foulon et Xavier Molénat

[1] « L'apport économique des politiques de diversité à la performance de l'entreprise : le cas des jeunes diplômés d'origine étrangère », par Sonia Hamoudi, septembre 2014, Cese. Rapport disponible sur www.lecese.fr



FRANCE

DROIT DU TRAVAIL

Accords en entreprise : la France doit faire sa révolution culturelle

Réduire le Code du travail à ses grands principes nécessite de donner plus de place aux accords collectifs en entreprise. Un défi en France.

Marie Bellan
mbellan@lesechos.fr

Qu'Antoine Lyon-Caen soit à la fois coauteur de la tribune parue dans « Le Monde » daté de mardi sur le Code du travail et membre de la commission Combrexelle sur la place des accords collectifs en entreprise ne doit rien au hasard. En effet, si ce texte ne dit pas explicitement que la négociation en entreprise doit prendre plus d'importance pour ne laisser dans le Code du travail que les grands principes généraux du droit, tout concourt à le lire en ce sens. C'est en tout cas ainsi qu'une partie du patronat l'a compris.

Juridiquement, il ne s'agit pas d'inverser la hiérarchie des normes (la loi resterait supérieure à l'accord collectif) mais de ne laisser dans la loi que le strict minimum. Charge ensuite aux partenaires sociaux de négocier des accords de branche ou d'entreprise qui puissent adapter la loi à des circonstances exceptionnelles (comme pour les accords de maintien dans l'emploi) ou à des évolutions particulières du travail – c'est le cas du travail dominical, dont les compensations salariales seront négociées par accord majo-

ritaire dans chaque entreprise concernée. Ces deux exemples montrent que cette philosophie n'est pas totalement étrangère à notre droit social. Et la négociation collective en entreprise est d'ailleurs foisonnante. Mais elle ne peut s'exercer que sur un nombre de sujets limités et de façon très encadrée.

Présence syndicale inégale

Laisser davantage d'initiative aux partenaires sociaux dans les entreprises est, au départ, un sujet plutôt consensuel. Être au plus près des réalités du terrain, pouvoir mieux s'adapter à la conjoncture et surtout plus rapidement, personne ne s'y oppose vraiment. La difficulté tient plus à la réalité du dialogue social en France, qui est assez mal adapté à ce genre d'évolution. D'abord parce que la présence syndicale est très inégale dans les entreprises. Combien de PME n'ont jamais eu de représentant syndical avec qui négocier ? Certaines entreprises, notamment les plus petites, ont des branches professionnelles efficaces qui négocient des accords, mais le nombre de branches est bien trop important dans l'Hexagone pour avoir un dialogue social de qualité dans chacune d'entre elles. Autre difficulté : si l'accord d'entreprise devient la norme, que fait-on en cas d'échec de la négociation ? Dans certains pays européens, il y a obligation de signer un accord. Les partenaires sociaux ne peuvent pas



Le conseiller d'Etat Jean-Denis Combrexelle s'est vu confier par le Premier ministre une mission visant à « élargir la place de l'accord collectif dans notre droit ». Photo Nicolas Messyasz/Sipa

Laisser plus d'initiative aux partenaires sociaux dans les entreprises est un sujet plutôt consensuel.

La difficulté tient davantage à la réalité du dialogue social, mal adapté à ce genre d'évolution.

se quitter sur un constat d'échec. Ce qui est un puissant levier pour trouver un terrain d'entente.

« *La négociation en entreprise, c'est une question de confiance et d'acteurs. Or, dans la plupart des cas, nous n'avons ni les acteurs syndicaux ni les chefs d'entreprise qu'il faut pour négocier en confiance et dans une relative sérénité* », fait remarquer un responsable syndical. Malgré ces difficultés, les conclusions de la mission Combrexelle sont attendues avec impatience par le gouvernement, qui met beaucoup d'espoir, notamment du côté de Bercy, vers une possible évolution du dialogue social dans cette direction. ■



Accords en entreprise : la France doit faire sa révolution culturelle

Le conseiller d'Etat Jean-Denis Combrexelle s'est vu confier par le Premier ministre une mission visant à « élargir la place de l'accord collectif dans notre droit ». - Photo Nicolas Messyasz/Sipa



Réduire le Code du travail à ses grands principes nécessite de donner plus de place aux accords collectifs en entreprise. Un défi en France.

Qu'Antoine Lyon-Caen soit à la fois coauteur de la tribune parue dans « Le Monde » daté de mardi sur le Code du travail et membre de la commission Combrexelle sur la place des accords collectifs en entreprise ne doit rien au hasard. En effet, si ce texte ne dit pas explicitement que la négociation en entreprise doit prendre plus d'importance pour ne laisser dans le Code du travail que les grands principes généraux du droit, tout concourt à le lire en ce sens. C'est en tout cas ainsi qu'une partie du patronat l'a compris.

Juridiquement, il ne s'agit pas d'inverser la hiérarchie des normes (la loi resterait supérieure à l'accord collectif) mais de ne laisser dans la loi que le strict minimum. Charge ensuite aux partenaires sociaux de négocier des accords de branche ou d'entreprise qui puissent adapter la loi à des circonstances exceptionnelles (comme pour les accords de maintien dans l'emploi) ou à des évolutions particulières du travail - c'est le cas du travail dominical, dont les compensations salariales seront négociées par accord majoritaire dans chaque entreprise concernée. Ces deux exemples montrent que cette philosophie n'est pas totalement étrangère à notre droit social. Et la négociation collective en entreprise est d'ailleurs foisonnante. Mais elle ne peut s'exercer que sur un nombre de sujets limités et de façon très encadrée.

Présence syndicale inégale

Laisser davantage d'initiative aux partenaires sociaux dans les entreprises est, au départ, un sujet plutôt consensuel. Etre au plus près des réalités du terrain, pouvoir mieux s'adapter à la conjoncture et surtout plus rapidement, personne ne s'y oppose vraiment. La difficulté tient plus à la réalité du dialogue social en France, qui est assez mal adapté à ce genre d'évolution. D'abord

parce que la présence syndicale est très inégale dans les entreprises. Combien de PME n'ont jamais eu de représentant syndical avec qui négocier ? Certaines entreprises, notamment les plus petites, ont des branches professionnelles efficaces qui négocient des accords, mais le nombre de branches est bien trop important dans l'Hexagone pour avoir un dialogue social de qualité dans chacune d'entre elles. Autre difficulté : si l'accord d'entreprise devient la norme, que fait-on en cas d'échec de la négociation ? Dans certains pays européens, il y a obligation de signer un accord. Les partenaires sociaux ne peuvent pas se quitter sur un constat d'échec. Ce qui est un puissant levier pour trouver un terrain d'entente.

« La négociation en entreprise, c'est une question de confiance et d'acteurs. Or, dans la plupart des cas, nous n'avons ni les acteurs syndicaux ni les chefs d'entreprise qu'il faut pour négocier en confiance et dans une relative sérénité », fait remarquer un responsable syndical. Malgré ces difficultés, les conclusions de la mission Combrexelle sont attendues avec impatience par le gouvernement, qui met beaucoup d'espoir, notamment du côté de Bercy, vers une possible évolution du dialogue social dans cette direction.

Marie Bellan, Les Echos

@mbellan1Suivre



La nouvelle bataille du code du travail

► « Le Monde » publie la « Déclaration des droits du travail », rédigée par l'ancien ministre Robert Badinter et le professeur de droit du travail Antoine Lyon-Caen
► Les deux juristes déplorent un code du travail obèse et un chômage cancéreux de la société française.

Ils veulent refonder le droit sur des principes clairs
► La réforme du code du travail est au cœur du débat. La droite prône simplification et contrat unique. Le gouvernement veut réformer les prud'hommes
► L'Espagne a réduit les très fortes indemnités de

licenciement liées au CDI. En Italie, Matteo Renzi a créé un CDI dont les droits progressent avec le temps
► L'Allemagne a introduit un salaire minimum après avoir multiplié les « mini-jobs ». Le marché britannique est très dérégulé

Alléger le code du travail : nécessité à droite, tabou à gauche

Dans un livre à paraître le 17 juin, l'ancien ministre Robert Badinter et le juriste Antoine Lyon-Caen proposent une « Déclaration des droits du travail »

Haro sur le code du travail. Dans leur ouvrage *Le Travail et la loi* à paraître mercredi 17 juin chez Fayard, Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen dénoncent « la complexité croissante du droit du travail ». « Le code du travail se veut protecteur et rassurant. Il est devenu au fil des ans obscur et inquiétant. Cette inquiétude collective entrave l'embauche », constatent-ils.

Alors que faire ? À droite, le code du travail est devenu un véritable objet de fantasmes et c'est à qui en fustigera le plus fort les contraintes. « Nous devons repenser tout notre code du travail », déclarait Nicolas Sarkozy dans un entretien au *Figaro*, le 1^{er} mars. *Je propose en la matière une règle simple : ne garder que les droits fondamentaux des salariés et renvoyer le reste à la négociation d'entreprise.* » En campagne pour la présidence de l'ex-UMP, Bruno Le Maire dénonçait à chacun de ses meetings les « milliers de pages » du code et proposait de tout réécrire en partant d'une page vierge.

Chargé du projet du parti Les Républicains, Eric Woerth souhaite qu'une commission pluraliste soit

mise en place pour « dresser la liste des dispositions qui pourraient être renvoyées à la négociation collective ». « Il faut mettre des parlementaires, des experts, un ministre à la forte légitimité autour de la table et travailler sur ce qui doit être renvoyé aux négociations par entreprise avant de passer par la voie législative », explique au *Monde* l'ancien ministre du budget.

Sur son site Internet, François Fillon détaille les dispositions à conserver. « Le code du travail doit être recentré sur l'essentiel, c'est-à-dire sur des normes impératives assurant la protection des droits fondamentaux des salariés, comme par exemple la durée maximale du travail. En dehors de ces normes sociales fondamentales, le principe sera celui de la liberté conventionnelle et du renvoi au dialogue social dans les entreprises mais aussi dans les branches », analyse l'ancien premier ministre. On se souvient enfin de François Bayrou brandissant lors de l'émission « Des paroles et des actes », sur France 2, en septembre 2014, un exemplaire du code du travail français et un code suisse...

Des paroles aux actes, cependant, l'affaire se révèle plus com-

plexe. Déjà, lors de sa campagne pour l'élection présidentielle de 2007, M. Sarkozy s'était engagé à mettre en place un contrat de travail unique. Dans l'exercice de son quinquennat, il a buté sur sa réalisation. Plus récemment, dans un entretien aux *Echos*, le 9 juin, le président du Medef, Pierre Gattaz, plaide pour « un CDI [contrat à durée indéterminée] sécurisé, prévoyant des causes prédéfinies de rupture en cas de chute d'activité », et pour « assouplir le recours au CDD [contrat à durée déterminée] ».

« Il n'y a pas en la matière une vérité académique », a rappelé le ministre de l'économie, Emmanuel Macron, lors de l'examen du projet de loi sur la croissance et l'activité, soulignant le paradoxe du marché du travail en France. Le stock de contrats de travail existant est constitué à 80 % de CDI ; le flux, lui, est composé à 88 % de CDD, très majoritairement d'une durée inférieure à dix jours. Cela sans tenir compte du recours à l'intérim, à l'autoentrepreneuriat, qui permet d'échapper à toute relation de type contrat de travail, et, dans certains secteurs, au travail détaché illégal. « On est en



train d'accepter en creux un dualisme croissant du marché du travail », constate M. Macron.

« Dégradation »

Le ministre réfute cependant l'idée d'un « contrat unique », portée par certaines organisations patronales et une partie de la droite. « Je ne crois pas à cette formule qui est en fait une nouvelle forme de contrat de travail, précise-t-il. Si ça doit devenir une sorte de CDD amélioré, cela conduit à précariser encore un peu plus le marché du travail. »

Denys Robiliard, député (PS) de Loir-et-Cher et avocat spécialiste du droit du travail, avoue que, au vu des « équilibres » qui nourris-

sent les évolutions récentes de la législation sociale et « qui vont généralement dans le sens de la dégradation pour les salariés », il deviendrait « presque conservateur ». « Je ne suis pas sûr que le code du travail soit si complexe que ça, précise-t-il. Il repose sur des règles anciennes et stables qui doivent être conservées. Le licenciement doit rester un acte causé. Ce qui explique les mouvements en cours, c'est l'inquiétude de voir un statut fort détourné par des contrats de travail atypiques. On oppose le travail et l'emploi : il faudrait sacrifier les conditions de travail pour préserver l'emploi. Il y a un risque de développement de l'économie informelle. Face à ce

risque, nous devons chercher à avoir un dispositif qui reste crédible et qui ne soit pas trop facilement détournable. »

Désireux de donner plus de place à l'accord collectif par rapport à la loi dans le droit du travail, Manuel Valls a installé, début mai, une commission, présidée par le conseiller d'Etat Jean-Denis Combrexelle, chargée de s'attaquer aux « rigidités du code du travail ». Ce travail, qui ouvre un vaste chantier sur l'extension du champ de l'accord, suscite déjà de fortes réserves à gauche. Ses conclusions sont attendues en septembre. ■

MATTHIEU GOAR
ET PATRICK ROGER

« Il n'y a pas en la matière une vérité académique »

EMMANUEL MACRON
ministre de l'économie

idées & débats

LES ÉDITORIAUX
DES « ÉCHOS »

Code du travail : l'urgence de la réforme



Par **Etienne Lefebvre**

Devenue trop complexe, la loi ne protège ni l'employeur ni le salarié.

« Le Code du travail se veut protecteur et rassurant. Il est devenu au fil des ans obscur et inquiétant. » Ce n'est pas Pierre Gattaz qui s'exprime ainsi ni un responsable de l'opposition, mais l'ancien garde des Sceaux Robert Badinter et le professeur de droit Antoine Lyon-Caen, qui publient, mercredi, un livre préconisant de refonder les bases du Code du travail (« *atteint d'obésité* ») sur de grands principes clairs et partagés. Non pas pour l'affaiblir, mais pour lui redonner du sens et de l'effectivité, et lutter enfin contre le chômage de masse. Le fait que cette initiative soit lancée par une grande figure de la gauche est intéressant. Le constat est en effet de plus en plus partagé par les économistes et les juristes, mais trop souvent occulté dans la majorité : le droit social français n'est plus adapté à la réalité des entreprises, et il ne cesse de se complexifier au point de manquer l'un

de ses principaux objectifs, à savoir sa fonction protectrice, que l'on se place du côté du salarié ou de l'employeur. L'économiste Bertrand Martinot emprunte à juste titre l'image de la ligne Maginot. L'inflation législative fait des dégâts, parfois même quand le point de départ est de simplifier les règles, à l'instar de la loi Rebsamen, qui n'est pas sortie indemne de son passage à l'Assemblée... Ou de la bonne idée du plafonnement des indemnités accordées aux prud'hommes, qui, au final, va recréer une dizaine de seuils ! Comment en sortir ? Une première méthode consisterait à modifier le Code du travail par petites touches, mais c'est un procédé lent, sans vision générale. La deuxième méthode, d'obédience napoléonienne, serait de faire table rase du passé, en réécrivant un par un les articles. Cela ne manquerait pas d'ambition, mais la faisabilité politique et pratique reste à démontrer. Troisième option, poussée dans nos colonnes par Jacques Barthélémy et Gilbert Cette : permettre aux entreprises et aux branches de déroger largement au Code du travail, par accord collectif. Le gouvernement, en confiant une mission à Jean-Denis

Combexelle sur le renforcement de la place des accords d'entreprise, s'inscrit, pour l'instant avec prudence, dans cette perspective. Il est grand temps d'accélérer, après le premier pas de l'assouplissement des accords de compétitivité, qui permettent aux entreprises en difficulté de déroger au temps de travail légal. L'initiative de Robert Badinter et d'Antoine Lyon-Caen va dans ce sens, puisque la négociation dans l'entreprise compléterait les principes fondamentaux qu'ils édictent, et ferait loi. Reste à savoir où fixer le curseur. S'ils n'apportent pas de solutions clefs en main pour déverrouiller le marché du travail, les auteurs pourraient permettre, à tout le moins, de déverrouiller le débat à gauche.



Lire nos informations
Pages 2-3



DROIT DU TRAVAIL

Le débat sur la remise à plat du Code du travail relancé

Robert Badinter et le juriste Antoine Lyon-Caen fustigent un Code « obèse ». L'Élysée ouvre la porte à une refonte et Matignon a lancé un groupe de travail.

Derek Perrotte

dperrotte@lesechos.fr
Ce n'est ni la première ni la dernière charge contre la lourdeur du Code du travail. Mais elle marque par l'identité de ses auteurs : une figure très respectée de la gauche, l'ex-garde des Sceaux et ex-président du Conseil constitutionnel Robert Badinter, et une sommité du droit du travail, le juriste Antoine Lyon-Caen. Dans une tribune publiée dans « Le Monde » daté de mardi, ils dénoncent la « complexité croissante du droit du travail », symbolisée par un Code du travail « atteint d'obésité » et source chez les dirigeants d'une « inquiétude » qui « entrave » la lutte contre le « cancer » du chômage. « Le Code du travail se veut protecteur et rassurant, il est devenu obscur et inquiétant », y compris pour des salariés, « perdus face à cette forêt de textes », assènent les deux auteurs, pointant que ledit Code est passé en quarante ans de 600 articles à... 8.000. En cause : « La masse des textes trop souvent dictés par une finalité immédiate, dans l'espérance toujours déçue qu'une modalité nouvelle suscitera

des milliers d'emplois. »

Pour rendre au droit du travail la « lisibilité et l'efficacité nécessaires », ils jugent urgent d'en redéfinir de grands principes « clairs et reconnus ». Ils se sont livrés à l'exercice en rédigeant une « déclaration des droits du travail » de 50 articles, qui synthétise le corpus de notre droit du travail sans en révolutionner les fondements : le CDI « est la forme normale » de contrat, la période d'essai doit être « raisonnable », tout licenciement doit avoir « un motif réel et sérieux » et donner lieu à des « indemnités » (sauf en cas de faute grave), le repos hebdomadaire « est donné le dimanche »... S'il ne constitue donc pas, loin de là, un plaidoyer ultralibéral pour une vaste déréglementation du marché du travail, le propos des deux auteurs relance le débat sur un allègement du Code du travail et son assouplissement via un renforcement de la place des accords d'entreprises, de branches ou interprofessionnels. « Il faut rendre aux acteurs sociaux confiance dans le droit qui régit leurs rapports et cette confiance ne renaitra que si ce droit,

libéré de ses branches mortes et ses rameaux, repose sur des principes clairs », insistent-ils.

Un sujet sensible à gauche

Le débat n'est pas nouveau. Le patronat pousse de longue date en ce sens, tout comme la droite. Début mars, Nicolas Sarkozy a appelé à « repenser tout notre Code du travail » pour « ne garder que les droits fondamentaux [...] et renvoyer le reste à la négociation d'entreprise ». Si le sujet a longtemps été tabou à gauche, et y reste ultrasensible, Manuel Valls est lui aussi décidé à faire bouger les lignes. Le 1^{er} avril, il a confié au conseiller d'Etat Jean-Denis Combrexelle une mission visant à « élargir la place de l'accord collectif dans notre droit » en laissant « une plus grande place à l'accord d'entreprise ». Matignon y voit la suite logique et naturelle de la loi Rebsamen sur le dialogue social en cours d'examen au Parlement. La commission Combrexelle, qui s'est de nouveau réunie hier et dont fait partie Antoine Lyon-Caen, doit remettre son rapport en septembre.

Lundi, en réaction, François Rebsamen a salué le « *travail intéressant* » de Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen pour définir les grandes règles qu'il imagine comme « *un préambule au Code du*

travail ». Mais le ministre du Travail ajoute de suite que « *la loi et les accords nationaux et de branches doivent garder une place importante pour ne pas détricoter ce qui fait la cohésion sociale du pays* ». L'entou-

rage de François Hollande juge aussi « *stimulant* » le débat ainsi relancé et appelle à « *un travail de diagnostic serein sur comment rendre le Code du travail plus accessible sans le détricoter* ». Vendredi, lors du congrès de la Mutualité Française, le président avait souligné que « *la réforme est la condition du progrès et le statu quo la certitude de la régression. Cela vaut pour le Code du travail.* »

Loi Macron : Manuel Valls engage sa responsabilité

Manuel Valls devrait engager dès ce mardi la responsabilité du gouvernement, via l'article 49.3 de la Constitution, pour permettre l'adoption sans vote du projet de loi Macron en nouvelle lecture à l'Assemblée. La décision aurait été prise lors d'un déjeuner lundi à Matignon, en présence des rapporteurs et de présidents de commissions parlementaires. L'examen du texte a été avancé de 21 h 30 à 16 h 15 et serait réduit au minimum. La droite a indiqué qu'elle déposerait « *évidemment* » une motion de censure.



En quarante ans, le Code du travail est passé de 600 à 8.000 articles. Photo Gilles Michel/Sipa



CHAMPS LIBRES

ÉCONOMIE

Le dialogue social sert-il encore à quelque chose ?



Domitille Arrivet

@darrivet

L'échec en janvier de la négociation sur le dialogue social en entreprise et la complexité des relations sociales en France rendent indispensable de revoir la méthodologie des réformes.

SOCIAL En matière de dialogue social, le 22 janvier 2015 est à marquer d'une pierre noire. Ce soir-là, patronat et syndicats auraient dû conclure un accord repensant l'organisation du dialogue social en entreprise, afin de décomplexifier les relations sociales et de ne pas freiner les possibilités d'embauche. C'était l'objectif que François Rebsamen, le ministre du Travail, leur avait fixé en juillet 2014. Mais ce jeudi de janvier, les sempiternelles guerres de postures ont eu raison de leurs bonnes intentions. Les partenaires sociaux n'ont pas réussi à s'entendre et ont laissé le gouvernement reprendre la main. L'exécutif a bâti son propre projet de loi sur le dialogue social en entreprise, actuellement discuté au Parlement. Un texte qui ne satisfait personne et complexifie à bien des égards la donne par rapport à l'existant.

UN REVERS HISTORIQUE

Le contexte était pourtant favorable. S'appuyant depuis le début de son quinquennat sur les partenaires sociaux pour réformer sur le champ social, François Hollande pensait jouer sur du velours. Surtout après la fin mouvementée de mandat de son prédécesseur - Nicolas Sarkozy considère les partenaires sociaux comme des obstacles à la réforme - au cours de laquelle aucun accord majeur n'avait été conclu. L'actuel prési-

dent avait même théorisé sa méthode de gouvernance dans une tribune publiée dans *Le Monde* en juin 2011. « *L'Histoire nous enseigne qu'une réforme est toujours mieux acceptée quand elle est négociée*, y expliquait celui qui n'était que candidat à la primaire socialiste. *La Constitution devrait garantir à l'avenir une véritable autonomie normative aux partenaires sociaux.* »

Une ambition finale que le chef de l'État a depuis remise aux oubliettes même si, comme le rappelle Bernard Vivier, le directeur de l'Institut du travail (IST) « *la négociation permet par principe de réduire la grève, mais aussi la place de la loi* ». D'ailleurs, pas moins de trois accords majeurs avaient été trouvés entre syndicats et patronat depuis mai 2012. Mais en ne parvenant pas à s'entendre sur la place à donner au dialogue social en entreprise, syndicats et patronat ont montré qu'ils étaient dépassés, incapables de s'entendre sur les règles à mettre en place pour évoluer dans un monde en permanente mutation.

Aujourd'hui les organisations patronales s'en mordent les doigts. Le gouvernement a laissé les députés socialistes durcir son projet de loi qui, en première lecture à l'Assemblée, est devenu un ensemble fourre-tout tenant compte d'intérêts divergents. S'écartant de son ambition, la loi Rebsamen ajoute même des contraintes supplémentaires aux entreprises qui n'en avaient pas besoin. Des contraintes comme une représentation extérieure des salariés dans les entreprises de moins de dix personnes ou l'inscription de la parité hommes-femmes dans les instances de représentation du personnel, quels que soient le secteur ou la taille de l'entreprise.



DES RELATIONS SOCIALES CHAOTIQUES

Le dialogue social avait, il est vrai, déjà commencé à se dégrader. En juillet 2014, les patrons de la CGT et de FO (Thierry Lepaon et Jean-Claude Mailly) avaient claqué la porte de la troisième « grande conférence sociale » après leur rencontre avec le président de la République, snobant les tables rondes organisées et le discours de conclusion du premier ministre. Leur message ? Dénoncer le pacte de responsabilité, et ses 41 milliards de baisse de prélèvements aux entreprises, décidé sans concertation. Résultat de ce clash historique, les grands-messes sociales sont vouées à se cantonner à des conciliabules, baptisés « conférences sociales thématiques », sans portée symbolique ou réformatrice.

Le gouvernement continue pourtant de faire valoir que le dialogue social reste vivace en France. Malgré un taux de syndicalisation de 7 % parmi les salariés (15 % dans le public mais 5 % dans le privé), les syndicats signent pléthore d'accords dans les entreprises : 39 000 en 2013, soit cinq fois plus qu'il y a vingt ans, et près d'un millier dans les branches professionnelles selon le décompte du ministère du Travail. Ces accords couvrent 93 % des salariés français sur des sujets touchant à leurs conditions de travail au quotidien : salaires, condition, aménagement et temps de travail, emploi des seniors, égalité femmes-hommes, risques psychosociaux....

Et qu'importe si quelques centrales sont peu coopératives dans les négociations interprofessionnelles, sur le terrain, elles participent toutes. « *Nous signons 80 % des accords dans les entreprises* », aime répéter Philippe Martinez, le secrétaire général de la CGT. « *Nous qui*

prônons le dialogue, nous sommes en progression dans les élections professionnelles. C'est le signe que nous sommes engagés sur la bonne voie », se félicite pour sa part Marylise Léon, secrétaire nationale à la CFDT.

Mais pour Dominique Andolfatto, professeur de science politique à l'Université de Bourgogne, cette autosatisfaction est à relativiser. « *Contrairement à ce qu'affirme le ministre du Travail, ce n'est pas parce que beaucoup d'accords sont signés que le dialogue social est de qualité*, rappelle cet expert qui a commis plusieurs ouvrages sur les relations sociales. *Bien au contraire. En France, le volume des accords s'explique par les contraintes qui pèsent sur les entreprises : si elles veulent être en règle, les entreprises ont l'obligation de négocier sur tous les sujets. Mais tout le monde convient que les accords négociés ne sont en général pas de bonne qualité.* »

UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE TENDU

À la décharge des organisations syndicales et des gouvernants, leurs velléités de réforme sont freinées par un contexte économique difficile et une croissance atone. Le chômage bat mois après mois des records alors que le président avait prédit aux Français que la courbe s'inverserait dès la fin 2013. L'accord national interprofessionnel (ANI) de 2013 sur la sécurisation de l'emploi, que François Hollande avait osé qualifier d'« *historique* » au moment de sa conclusion, n'a pas, pour l'heure, eu les effets positifs escomptés. C'est même l'inverse qui s'est produit...

Certes, les plans de sauvegarde de l'emploi, qui ont été encadrés et simplifiés, ont permis de sécuriser 1 141 plans



sociaux en deux ans. Mais les accords de maintien dans l'emploi, qui doivent permettre à des entreprises en difficulté de moduler à la hausse ou à la baisse la durée du travail et la rémunération des salariés pendant une période maximale de deux ans, n'ont pas trouvé preneurs. Seuls dix ont été conclus depuis août 2013 ! Les petites entreprises ont également peu apprécié que leurs représentants patronaux valident une disposition interdisant de recruter des salariés à temps partiel pour moins de 24 heures par semaine ou encore programmant la généralisation de la couverture complémentaire santé dans les entreprises au 1^{er} janvier 2016.

Résultat, la défiance est générale. Les Français ne croient plus en leur président qui plafonne dans les sondages, ni dans le patronat qui s'affiche désormais plus divisé que jamais (entre organisations, entre fédérations, entre petites et grandes entreprises, entre industrie et services...), ni même dans les syndicats. Dans la vague 6 de l'EcoScope, un baromètre mensuel publié dans *Le Figaro* 41 % des salariés interrogés estimaient fin avril que les syndicats n'ont aucun effet sur les réformes économiques. Pis, un sur quatre (27 %) voyait même en eux un frein à la modernisation du pays.

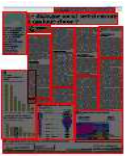
UNE NOUVELLE APPROCHE

« Puisqu'il y a urgence à réformer, on pourrait envisager de suspendre ma loi pour donner la primauté à l'exécutif », convient Gérard Larcher, le président du Sénat dont la loi de 2007 impose au gouvernement de demander leurs avis aux partenaires sociaux pour toute modification inhérente au Code du travail. Une transgression déjà mise en pratique dans les faits par l'exécutif, qui, pressé par Bruxelles d'accélérer sur le terrain des réformes, a déjà commencé à changer de paradigme. En forçant notamment la main aux syndicats sur le plafonnement des indemnités aux prud'hommes (loi Macron), en fusionnant les instances représentatives du personnel dans les entreprises de plus de 50 salariés (loi Rebsamen) ou en étendant la durée des accords de maintien dans l'emploi de deux à cinq ans (loi

Macron toujours), le gouvernement tente d'imposer, sans concertation préalable, un cadre national plus souple. Accédant ainsi à une partie des exigences du patronat et en faisant fi de l'avis des syndicats.

Et ce n'est pas fini. En septembre, Jean-Denis Combexelle, l'ex-directeur général du Travail qui a survécu de 2001 à 2014 à pas moins de 8 ministres du Travail et à trois majorités différentes, remettra au gouvernement un rapport sur la place des accords collectifs en entreprise. L'objectif qu'il s'est vu confier, ainsi que les 16 autres membres de la commission de très haut vol qu'il préside ? Parvenir à inverser la hiérarchie des normes afin de pouvoir privilégier les accords d'entreprises ou de branches à la loi. Une meilleure définition du pouvoir et de la place de chacun qui, tous les experts en conviennent, pourrait rendre le dialogue social plus efficace.

Ce principe reçoit déjà l'assentiment du Medef. L'organisation patronale rêve de cantonner les grandes négociations interprofessionnelles à quelques sujets transversaux, tels que la formation ou l'assurance-chômage, et de laisser le principe de subsidiarité s'appliquer aux branches et aux entreprises pour ce qui relève du terrain. La droite, après dix années au pouvoir et trois dans l'opposition, est sur la même longueur d'onde, tout comme la partie moderniste de la gauche, consciente de l'impasse dans laquelle les relations sociales se sont enfermées en France. Reste à en convaincre les organisations syndicales qui voient dans le dialogue social à la française un précieux acquis qu'il faut à tout prix préserver... ■

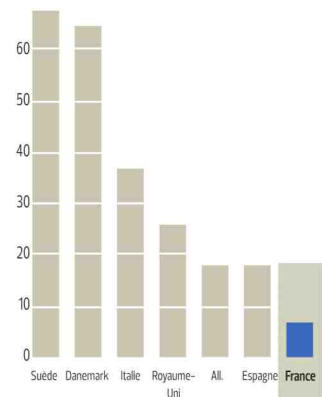


► 16 juin 2015 - N°22037

1

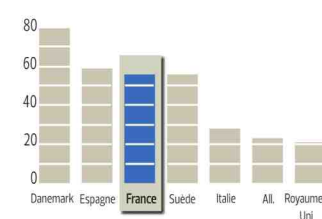
Un taux de syndicalisation faible...

TAUX DE SYNDICALISATION en 2012/2013 en %



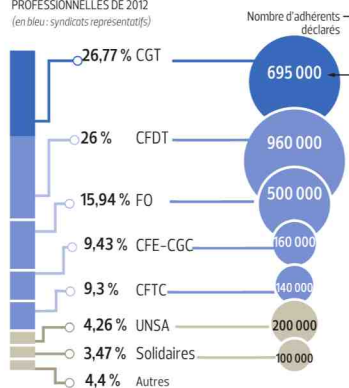
... mais une forte présence des syndicats en entreprise

TAUX DE REPRÉSENTATION DU PERSONNEL en %



2 Quel poids pour les syndicats

RÉSULTATS AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE 2012 (en bleu : syndicats représentatifs)



3 De nombreux accords signés

CHIFFRES 2013

39 000 accords d'entreprises 962 accords de branches

Les principaux thèmes abordés par les accords et les avenants signés



Sources : Eurofound, Direction générale du travail
Infographie LE FIGARO

4 Les grandes dates des derniers accords interprofessionnels



* ANI : accord national interprofessionnel



Code du travail : l'urgence de la réforme

| Le 16/06 à 06:00



« Le Code du travail se veut protecteur et rassurant. Il est devenu au fil des ans obscur et inquiétant. » Ce n'est pas Pierre Gattaz qui s'exprime ainsi ni un responsable de l'opposition, mais l'ancien garde des Sceaux Robert Badinter et le professeur de droit Antoine Lyon-Caen, qui publient, mercredi, un livre préconisant de refonder les bases du Code du travail (« atteint d'obésité ») sur de grands principes clairs et partagés. Non pas pour l'affaiblir, mais pour lui redonner du sens et de l'effectivité, et lutter enfin contre le chômage de masse. Le fait que cette initiative soit lancée par une grande figure de la gauche est intéressant. Le constat est en effet de plus en plus partagé par les économistes et les juristes, mais trop souvent occulté dans la majorité : le droit social français n'est plus adapté à la réalité des entreprises, et il ne cesse de se complexifier au point de manquer l'un de ses principaux objectifs, à savoir sa fonction protectrice, que l'on se place du côté du salarié ou de l'employeur. L'économiste Bertrand Martinot emprunte à juste titre l'image de la ligne Maginot. L'inflation législative fait des dégâts, parfois même quand le point de départ est de simplifier les règles, à l'instar de la loi Rebsamen, qui n'est pas sortie indemne de son passage à l'Assemblée... Ou de la bonne idée du plafonnement des indemnités accordées aux prud'hommes, qui, au final, va recréer une dizaine de seuils ! Comment en sortir ? Une première méthode consisterait à modifier le Code du travail par petites touches, mais c'est un procédé lent, sans vision générale. La deuxième méthode, d'obédience napoléonienne, serait de faire table rase du passé, en réécrivant un par un les articles. Cela ne manquerait pas d'ambition, mais la faisabilité politique et pratique reste à démontrer. Troisième option, poussée dans nos colonnes par Jacques Barthélémy et Gilbert Cette : permettre aux entreprises et aux branches de déroger largement au Code du travail, par accord collectif. Le gouvernement, en confiant une mission à Jean-Denis Combrexelle sur le renforcement de la place des accords d'entreprise, s'inscrit, pour l'instant avec prudence, dans cette perspective. Il est grand temps d'accélérer, après le premier pas de l'assouplissement des accords de compétitivité, qui permettent aux entreprises en difficulté de déroger au temps de travail légal. L'initiative de Robert Badinter et d'Antoine Lyon-Caen va dans ce sens, puisque la négociation dans l'entreprise compléterait les principes fondamentaux qu'ils édictent, et ferait loi. Reste à savoir où fixer le curseur. S'ils n'apportent pas de solutions clefs en main pour déverrouiller le marché du travail, les auteurs pourraient permettre, à tout le moins, de déverrouiller le débat à gauche.

@e_lefebvreSuivre



Le débat sur la remise à plat du Code du travail relancé

Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen dénoncent la « complexité croissante du droit du travail », symbolisé par un Code du travail « atteint d'obésité ». - Gile Michel/SIPA



Robert Badinter et le juriste Antoine Lyon-Caen fustigent un code « obèse ». L'Elysée ouvre la porte à une refonte et Matignon a lancé un groupe de travail.

Ce n'est ni la première ni la dernière charge contre la lourdeur du Code du travail. Mais elle marque par l'identité de ses auteurs : une figure très respectée de la gauche, l'ex-garde des Sceaux et ex-président du Conseil constitutionnel Robert Badinter, et une sommité du droit du travail, le juriste Antoine Lyon-Caen. Dans une tribune publiée dans « Le Monde » daté de mardi, ils dénoncent la « complexité croissante du droit du travail », symbolisé par un Code du travail « atteint d'obésité » et source chez les dirigeants d'une « inquiétude » qui « entrave » la lutte contre le « cancer » du chômage.

« Le Code du travail se veut protecteur et rassurant, il est devenu obscur et inquiétant », y compris pour des salariés « perdus face à cette forêt de textes », assènent les deux auteurs, pointant que ledit code est passé en quarante ans de 600 articles à... 8.000. En cause : « La masse des textes trop souvent dictés par une finalité immédiate, dans l'espérance toujours déçue qu'une modalité nouvelle suscitera des milliers d'emplois. »

Grands principes « clairs et reconnus »

Pour rendre au droit du travail la « lisibilité et l'efficacité nécessaires », ils jugent urgent d'en redégager de grands principes « clairs et reconnus ». Ils se sont livrés à l'exercice en rédigeant une « déclaration des droits du travail » de 50 articles qui synthétisent le corpus de notre droit du travail sans en révolutionner les fondements : le CDI « est la forme normale » de contrat, la période d'essai doit être « raisonnable », tout licenciement doit avoir « un motif réel et sérieux » et donner lieu à des « indemnités » (sauf en cas de faute grave), le repos hebdomadaire « est donné le

dimanche »...

Lire aussi

CHRONIQUE Code du travail : comment Badinter sert Hollande

S'il ne constitue donc pas, loin de là, un plaidoyer ultra-libéral pour une vaste déréglementation du marché du travail, le propos des deux auteurs relance le débat sur un allègement du Code du travail et son assouplissement via un renforcement de la place des accords d'entreprise. « Il faut rendre aux acteurs sociaux confiance dans le droit qui régit leurs rapports et cette confiance ne renaîtra que si ce droit, libéré de ses branches mortes et ses rameaux, repose sur des principes clairs », insistent-ils.

Valls décidé à faire bouger les lignes

Le débat n'est pas nouveau. Le patronat pousse de longue date en ce sens, tout comme la droite. Début mars, Nicolas Sarkozy a appelé à « repenser tout notre Code du travail » pour « ne garder que les droits fondamentaux (...) et renvoyer le reste à la négociation d'entreprise. » Si le sujet a longtemps été tabou à gauche, et y reste ultra-sensible, Manuel Valls est lui aussi décidé à faire bouger les lignes. Le 1^{er} avril, il a confié au conseiller d'Etat Jean-Denis Combrexelle une mission visant à « élargir la place de l'accord collectif dans notre droit » en laissant « une plus grande place à l'accord d'entreprise », Matignon y voit la suite naturelle de la loi Rebsamen sur le dialogue social en cours d'examen au Parlement. La commission Combrexelle, qui s'est de nouveau réunie ce lundi et dont fait partie Antoine Lyon-Caen, doit remettre son rapport en septembre.

Lundi, en réaction, François Rebsamen a salué le « travail intéressant » de Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen pour définir les grandes règles qu'il imagine comme « un préambule au Code du travail ». Mais le ministre du Travail ajoute de suite que « la loi et les accords nationaux et de branches doivent garder une place importante pour ne pas détricoter ce qui fait la cohésion sociale du pays ». L'entourage de François Hollande juge aussi « stimulant » le débat ainsi relancé et appelle à « un travail de diagnostic serein sur comment rendre le Code du travail plus accessible sans le détricoter ». Vendredi, lors du congrès de la Mutualité française, François Hollande avait souligné que « la réforme est la condition du progrès et le statu quo la certitude de la régression. Cela vaut pour le Code du travail. »

@DerekPerrotteSuivre



A toi qui veux savoir si un robot te piquera ton boulot

En ces jours où le printemps espère une promotion saisonnière pour passer à l'heure d'été, où les futurs bacheliers trépignent d'impatience à l'heure des résultats d'admission post bac, dernière superproduction de la Française des jeunes où ils espèrent être sélectionnés pour accéder à la formation de leur rêve, une question un peu moins prosaïque que « quelle est la meilleure prépa médecine de l'académie ? » et un peu plus fondamentale que « c'est où qu'il y a le moins d'heures de cours, en socio ou en histoire de l'art ? » émerge parfois des entretiens d'orientation. Une préoccupation à visée plus prospective, teinte d'un peu d'angoisse de voir son job automatisé à peine diplômé :

« Mais quels métiers existeront (encore) demain ? »

Diantre. Voilà une question piège.

Dans les entrailles d'une poule noire

L'auteur de ce témoignage est conseiller d'orientation psychologue (et aussi garagiste, mais c'est une autre histoire). Ici, il nous décrit la manière dont il répond aux élèves qui redoutent de choisir une voie de garage et lui demandent de prédire l'avenir. Mathieu Deslandes

En général, il est facile de répondre à « je sais pas quoi faire » par « mais dis- moi qu'est-ce que tu aimes faire, déjà ».

Mais là, depuis la baisse de dotations, la boule de cristal remplacée par du plexiglas ne permet plus une vision aussi claire de l'avenir, et égorger une poule noire pour y lire dans les entrailles ne peut plus être raisonnablement pratiqué dans un collège sauf à s'inscrire dans un projet pédagogique avec l'équipe enseignante de SVT sur le système digestif volailler.

Heureusement, quelques sources plus objectives permettent de cerner une réponse.

Des pots de départ tout le temps

Tout dépend d'abord de la façon dont on comprend la question. Si on entend par là « où est -ce qu'il y aura du boulot ? », la prospective est pour partie fiable, pour partie empreinte d'une incertitude liée aux conditions économiques externes.

La vision fiable repose sur un bête constat démographique : les papy et mamy boomers vont partir à la retraite, et mécaniquement libérer des postes de travail pour les générations montantes de façon assez uniforme, quels que soient les secteurs. Les fins de carrière libéraient bon an mal an 400 000 postes par an à la fin du siècle dernier, pour les dix prochaines années, ce chiffre devrait s'établir autour de 620 000 emplois annuels.

On peut donc sans frémir prédire des embauches à venir dans les secteurs du commerce du moussoux, du gobelet en carton et du cadeau à la con, qui devraient profiter de la hausse de 55% des pots de départ en retraite.

Grosso modo les mêmes métiers

A côté de ce « Grand Remplacement », non fantasmé celui -là, les créations nettes d'emploi à venir font pâle figure : 115 000 à 212 000 par an selon les augures – en l'occurrence le rapport publié récemment par la Dares et [France Stratégie](#) [PDF]. Si vous ne souhaitez pas en parcourir l'intégralité des 416 pages pour voir dans le détail comment vont probablement évoluer tous les métiers, en voici un petit résumé : il y aura du boulot surtout dans le secteur tertiaire, et surtout pour des métiers très qualifiés dans le commerce, la santé, l'éducation ou l'aide aux personnes.

L'emploi du secteur industriel stagnera au mieux, et concernera surtout les plus qualifiés. Pas de révolution à attendre de ce côté, les raisons de la désindustrialisation resteront les mêmes : on automatise ce qui demande de la main-d'œuvre à faible valeur ajoutée ou on le délocalise, et on

garde la conception sur place pour l'instant.

L'emploi du secteur agricole continuera à se raréfier. Constat qui désole les impétrants paysans qui envisagent en s'inscrivant en lycée agricole une carrière romantique à la Charles Ingalls alors qu'ils finiront probablement technico-commercial chez Monsanto ou flic à la PAC.

Wall-E secrétaire de direction (Arthur Caranta/Flickr/CC)

A noter au passage : la féminisation de la population active continuera à progresser, particulièrement dans les emplois les plus qualifiés. Ce qui entraînera par ricochet des créations d'emplois pour répondre aux besoins auparavant satisfaits dans un cadre domestique et non marchand, comme s'occuper d'enfants en bas âge ou préparer des repas.

Du coup, cette prévision permet de répondre en partie à la question : les métiers de demain seront grosso modo les mêmes qu'aujourd'hui.

Comme avec l'écologie

Mais si la question est « est ce que je risque de me faire piquer mon boulot par un robot ? », il faut garder à l'esprit que si les besoins sociaux primordiaux resteront identiques – manger, habiter quelque part, se soigner, se former, se déplacer, se divertir –, on y répondra sans doute différemment, en intégrant l'automatisation, les technologies de l'information et de la communication (TIC), et toutes les transformations tech actuelles ou à venir.

Les activités de production industrielle stricto sensu ou bureaucratiques sont potentiellement automatisables, tandis que les métiers qui comportent des tâches d'aide aux autres (éducation, soins, services), d'encadrement et de management, de négociation, d'interprétation ou d'invention et de créativité sont difficilement remplaçables par une machine ou un logiciel, mais peuvent (ou devront) les intégrer.

Même si on produit des biens ou des services de façon automatisée, cela demande en amont et en aval des compétences de conception, d'organisation, de financement, de commercialisation ; ceci explique que la tertiarisation de l'emploi constatée continuera très probablement à croître, et que le corollaire de cette évolution consiste en une hausse des qualifications, donc du niveau de formation nécessaire pour y accéder.

C'est un peu le même phénomène de transformation de l'existant plutôt que d'une révolution des métiers qui s'est produit avec l'essor de la préoccupation environnementale : au final, très peu de nouveaux métiers consacrés à l'environnement ou l'écologie, mais un verdissement des métiers pré existants.

A qui le « care » ?

Si l'impact principal réside dans l'appropriation des nouvelles technologies par les « vieux » métiers, on peut supposer que de nouvelles professions apparaîtront également, comme Internet a pu entraîner l'émergence de quelques spécialités qui n'auraient pas de sens en l'absence de cet outil. Et que la complexification croissante de l'organisation de cette société créera de nouveaux besoins en métiers capables de l'expliquer, de l'organiser, de la légiférer, de l'évaluer sur le plan économique comme éthique.

Or, mine de rien, la population française actuelle reste globalement peu diplômée : à peine un quart de la population possède un diplôme supérieur au bac. OK, c'est de la triche : ce chiffre prend en compte autant les enfants scolarisés que les retraités. Mais dans la tranche des 25 -49 ans, on compte un tiers seulement de la population diplômée au-delà du bac.

Certes, il restera encore des métiers demandant peu de qualifications, pas forcément « manuels » pour peu que cette dichotomie manuel/intellectuel ait encore du sens. Le fameux gisement d'emplois dans le « care » en est l'illustration. Quoique le développement des robots humanoïdes trouve au Japon son origine dans le besoin de « care » à une population âgée, justement...

Frémissant à l'idée de finir mes jours en maison de retraite distrait par un Pascalsevranoïde 4.0 me chantonnant les plus grand succès des Forbans, je vais plutôt recommencer à conduire

sans capote et à fumer moins de cinq fruits et légumes par jour.



Encadrement des loyers : l'exemple new-yorkais

Nicolas Doze: La sortie de la Grèce de la zone euro demeure encore incertaine - 15/06 Investir dans le secteur forestier: quels sont les avantages ? - 15/06 Pour une promotion au boulot, pensez à prendre des vacances Impôt sur la fortune: l'Etat peut dire merci aux "repentis" fiscaux QVC débarque en France Coup d'envoi du salon du Bourget Le Match des Traders: Jean-Louis Cussac VS Laurent Albie - 15/06 Grèce : négociations au point mort avec les créanciers Jean-Charles Simon : Focus sur les ETF ou Exchange Traded Funds - 15/06 Pourquoi certains impôts rapportent moins de 1.000 euros par an à l'Etat "La relance budgétaire est une réponse à la situation actuelle de la France": Jean Pisani-Ferry - 15/06 Marc Fiorentino : Une guerre de changes s'annonce entre l'euro et le dollar ? 15/06 Loi Macron: le gouvernement doit-il avoir recours au 49-3 ? : Thierry Mandon - 15/06 Jean-Marc Daniel: Pourquoi y a-t-il des hostilités face à la Grèce ? - 15/06 Nicolas Doze: Dette grecque: Sur quoi les négociations bloquent-elles ? - 15/06 "A plusieurs, on achète moins cher et on s'en sort plus facilement": Anthony Streicher - 15/06 Faut-il abandonner la Grèce ? Les producteurs de viande se mobilisent contre les prix bas Après la voiture, le cobaturation arrive en force À Roanne, la colère des éleveurs de viande bovine Salon de l'aéronautique : Un duel entre Boeing et Airbus Business durable part 5 Quel est l'avenir de la méthanisation en France ? : Gilles Berhault et Frédéric Flipo (4/6) ? 14/06 Stocker et gérer l'énergie sous forme d'hydrogène: bonne ou mauvaise idée ? : Carlalberto Guglielminotti (1/6) - 14/06 Automates bancaires: Diebold se lance à l'assaut de l'Afrique: Xavier Bianne (2/6) - 14/06 Quel est le meilleur style vestimentaire pour l'été ? : Jean Patrick, Cécile Vivier-Guérin, Christophe Véro et Alexandre Suermondt (2/2) - 14/06 Le livre de la semaine: "Le T-Book" - 14/06 Quel look pour aller à la plage ? : Jean Patrick Mothes, Cécile Vivier-Guérin, Christophe Vérot et Alexandre Suermondt (1/2) - 14/06 Fleury Michon: David Garbous - 14/06 Horst Brandstätter, le père des Playmobil, est décédé: Rémi Babinet, Frank Tapiro et Valéry Pothain (1/3) - 14/06 Impôts : le prélèvement à la source "engagé dès 2016", assure Hollande Coup de pouce à une start-up: Plume Labs ? 13/06 L'actualité IT de la semaine: Frédéric Berger et Olivier Rafal - 13/06 La Chronique High-tech: Apple se lance dans le streaming musical avec Apple music: Thomas Gayno (4/4) ? 13/06 Sublime Skinz lève 5 millions de dollars pour s'attaquer au marché américain: Jean-Marc Pericone (3/4) ? 13/06 Etats-Unis: le redressement économique est-il confirmé ? : Evariste Lefeuvre (1/4) ? 13/06 YouTube Gaming : Google vient se frotter à Twitch Maladies génétiques: bilan de la 1ère année de recherche au sein de l'institut "Imagine" ? 13/06 La parole aux auteurs: Benoist Simmat et Roger Lenglet - 12/06 Le duel des critiques: Christian Chavagneux et Daniel Fortin - 12/06 Paris : l'encadrement des loyers entre en vigueur cet été Emmaüs souffre de la concurrence des sites de revente WiSEED : 6 ans de crowdfunding et la Bourse en vue L'encadrement des loyers, mis en place dès le mois d'août Teresa Cremisi, ex-PDG des Éditions Flammarion (2/2) ? 12/06 VIDEO. Morbihan : échanges véhéments entre le ministre Le Foll et des éleveurs de porcs en colère Les chéquiers font de la résistance Teresa Cremisi, ex-PDG des Éditions Flammarion (1/2) ? 12/06 Keecker : le compagnon multimédia du foyer Encadrement des loyers à Paris : à combien s'élèvera votre loyer maximum ? Impôts retenus à la source : le calendrier expliqué L'encadrement des loyers débute le 1er août Blocage des loyers parisiens : quelles conséquences pour les locataires et les propriétaires ? Le Club de la Bourse: Thomas Friedberger, Philippe Forni et Alexandre Baradez - 12/06 Que contiennent nos rouges à lèvres ? La Poste cherche à stimuler l'écosystème start-up de l'Internet des objets ETF: La collecte s'est accélérée en mai: Benoît Sorel ? 12/06 Le gouvernement limite les prix bradés sur la viande de porc France FinTech : 36 start-up françaises unies sous la bannière d'une nouvelle association Chercheurs d'Art (1/2): la vente de la princesse Minnie de Beauvau-Craon -12/06 Comment Bouygues Telecom dématématialise ses RH avec PeopleDoc Le désespoir d'un éleveur de porcs breton : "Tout ça va très mal finir" McDonald's s'offre les services de Robert Gibbs Métiers d'art, Métiers de luxe: graveur de fers à dorer, Jean-luc Seigneur - 12/06 Le rendez-vous du jour: Simon Jézéquel ? 12/06 Que reste-t-il du rêve européen en 2015 ? Elisha Karmitz, MK2 agency - 12/06 Idées de placement: Les taux de crédit immobilier repartent à la hausse - 12/06 Les réponses de

Sébastien Faijean et François Monnier aux auditeurs - 12/06 L'UFC-Que Choisir critique les conditions contractuelles d'Uber Daniel Gérino VS Thibault Prébay (2/2): Grèce: Le risque de défaut de paiement augmente de jour en jour ? 12/06 Daniel Gérino VS Thibault Prébay (1/2): Les marchés se stabilisent après une forte baisse en début de semaine - 12/06 Nicolas Doze: L'encadrement des loyers parisiens entrera en vigueur le 1er août - 12/06 Droit à l'oubli : Google doit s'y plier pour toutes ses extensions moteur Renault relancera Alpine l'an prochain L'Azerbaïdjan mise sur le sport pour se faire une place en Europe Idées de placement: Location meublée ? 12/06 Le Match des Traders: Jérôme Vinerier VS Jean-Louis Cussac - 12/06 Twitter : les messages privés ne sont plus limités à 140 signes Nicolas Doze: Les Experts (2/2) - 12/06 Nicolas Doze: Les Experts (1/2) - 12/06 Harcèlement sur Twitter : le blocage par liste pour se protéger Tarifs de l'électricité: les consommateurs vont-ils payer le redressement d'Areva?



La CFE-CGC salue les avancées votées par les députés sur les administrateurs salariés

La CFE-CGC salue les avancées votées par les députés, c'est aussi parce qu'elle a été la seule à avoir mis le sujet des administrateurs salariés à l'ordre du jour de la négociation interprofessionnelle sur la modernisation du dialogue social...



Lors du débat de la loi sur le dialogue social et l'emploi qui s'est achevé la semaine dernière, les députés ont voté une série d'amendements qui renforcent la présence des administrateurs salariés. La CFE-CGC salue ces avancées majeures qui engagent la France sur la voie d'une gouvernance d'entreprise et d'un dialogue social modernisés.

Si la loi du 14 juin 2013 avait instauré le principe de représentation des salariés dans les conseils d'administration des entreprises de plus de 5000 salariés, nombre d'entreprises avaient profité des dispositions relatives aux holdings de tête pour s'affranchir de cette obligation. Conscients de cette faiblesse, les députés avaient décidé de corriger le tir dès les débats en commission.

La CFE-CGC tient à saluer les députés qui, dans la soirée du 27 mai en séance publique, ont eu un débat de très grande qualité sur l'atout majeur que constituent les administrateurs salariés pour la qualité de la gouvernance d'entreprise et du dialogue social. Ils ont ainsi abaissé de 5000 à 1000 le seuil obligeant les entreprises à nommer des administrateurs salariés dans leurs instances de gouvernance. Les députés ont poursuivi en fixant un nombre minimum de 2 administrateurs par Conseil d'Administration.

Même si certaines dispositions telles que le siège réservé aux cadres ou la formation des administrateurs salariés n'ont pas été retenues, la CFE CGC se réjouit du vote d'amendements qui contribuent à faire des salariés les acteurs d'un véritable dialogue social et économique et qui permettent à la France de rattraper son retard dans le domaine au plan européen.

Elle se réjouit d'autant plus de ces avancées que forte de l'expérience de son cercle d'administrateurs salariés, elle défend depuis longtemps une vision responsable, parce que plus ouverte, de la gouvernance d'entreprise et le rôle central qu'y jouent les administrateurs salariés, rejoignant les thèses défendues par Louis Gallois, Jean-Louis Beffa ou France Stratégie.

Si la CFE-CGC salue les avancées votées par les députés, c'est aussi parce qu'elle a été la seule à avoir mis le sujet des administrateurs salariés à l'ordre du jour de la négociation interprofessionnelle sur la modernisation du dialogue social, quand bien même les organisations patronales souhaitaient reporter toute nouvelle évolution aux calendes grecques.

Le combat pour moderniser le dialogue social, rendre la gouvernance d'entreprise plus responsable et améliorer la participation des salariés est le cheval de bataille historique de la CFE-CGC. Ce combat, la CFE-CGC va le poursuivre dans les prochaines semaines auprès des sénateurs.

A VOIR - A ENTENDRE <

→ La plupart des émissions signalées peuvent être vues ou écoutées en différé sur les sites Internet des médias concernés.

Lundi

- 5h19 **Europe 1** : M. Emile-Roger LOMBERTIE, maire (UMP) de Limoges ("Bonjour M. le Maire")
- 6h30 **France Culture** : L'ancienne ministre Valérie PECRESSE, députée ("Les Républicains") des Yvelines, candidate aux régionales en Ile-de-France ("Les matins")
- 6h20 **France Inter** : M. Hervé LANOUZIERE, directeur de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail-ANACT ("Le 5/7")
- 6h45 **France Culture** : Le politologue Ferial FATES ("Les enjeux internationaux" : "Algérie. Visite du président Hollande à Alger. L'avenir du régime et les relations bilatérales")
- 7h38 **France 2** : M. Jean-Yves LE GALL, président du Centre national d'études spatiales-CNES ("Les Quatre vérités")
- 7h45 **BFM Business** : M. Thierry MANDON, secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification ("Good morning business")
- 7h45 **France Info** : L'ancien ministre Xavier BERTRAND, député (UMP) de l'Aisne, candidat aux élections régionales en Nord Pas-de-Calais Picardie ("L'invité de Jean-François ACHILLI")
- 7h45 **LCI** : M. Jean-Loïc GALLE, président de Thalès Alenia Space France ("L'invité de l'éco d'Emmanuel KESSLER")
- 7h50 **France Inter** : L'ancienne ministre Aurélie FILIPPETTI, députée (PS) de la Moselle ("Le 7/9")
- 7h50 **RFI** : M. Abdelali MAMOUN, porte-parole du Conseil des imams de France, membre d'une "nouvelle instance de dialogue avec l'islam de France" ("L'invité de la rédaction")
- 8h18 **Europe 1** : M. Dalil BOUBAKEUR, recteur de la Mosquée de Paris, président du Conseil français du culte musulman ("L'interview de Jean-Pierre ELKABBACH")
- 8h20 **BFM Business** : M. Jean PISANI-FERRY, Commissaire général de France stratégie ("Good morning business")
- 8h25 **France Info** : Mme Teresa CREMISI, ancienne présidente-directrice générale du groupe Flammarion ("Tout et son contraire")
- 8h30 **LCP Assemblée nationale** : L'ancienne ministre Rama YADE, conseillère régionale (Rad) d'Ile-de-France ("Politique Matin")
- 8h35 **RMC** : M. Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur ("Bourdin Direct")
- 10h20 **LCP Assemblée nationale** : M. Jean-François MANCEL, député (LR) de l'Oise ("Le député du jour")
- 11h00 **France Culture** : M. Pim VERSCHUUREN, chercheur à l'IRIS, responsable du programme européen "What national networks in the EU to fight against match-fixing ?" ("Culturesmonde" : "Dans l'ombre des podiums / Pots de vin, lobbying, soft power : le sport au service du pouvoir ")
- 12h30 **BFM Business** : M. Grégoire SENTILHES, président fondateur de NextStage AM, président du G20 des entrepreneurs ("L'invité d'Hedwige CHEVRILLON")
- 12h30 **France Culture** : M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, député (NI) de l'Essonne, président de

Debout la France ("Le Journal")

- 14h15 **LCP Assemblée nationale** : L'ancien président du Conseil constitutionnel et ancien Garde des Sceaux Robert BADINTER, ancien sénateur (PS) des Hauts-de-Seine ("L'Echo des lois" : "Travaux d'intérêt général : une chance de se réinsérer ?")
- 17h55 **France Culture** : M. Eloï LAURENT, économiste senior à l'OFCE, professeur à Sciences-Po et à l'université de Stanford ("Les carnets de l'économie" : "L'économie aveugle : pourquoi il faut dépasser le PIB ?")
- 18h00 **BFM Business** : MM. Richard FERRAND, député (PS) du Finistère, rapporteur général de la commission spéciale de l'Assemblée nationale chargée d'examiner le projet de loi pour la croissance et l'activité, Philippe TRAINAR, chef économiste de SCOR, membre du Cercle des économistes, et Stéphane CARCILLO, et professeur d'économie à Sciences-Po Paris, membre du Cercle des économistes ("Le Grand Journal d'Hedwige Chevillon" avec le Cercle des Economistes")
- 18h20 **France Culture** : Mmes Jordane ARLETTAZ, professeur de droit public à l'université Montpellier I, chercheuse au Centre d'études et de recherches comparatives constitutionnelles et politiques, Geneviève GARRIGOS, présidente d'Amnesty International France, et Ariane VIDAL-NAQUET, professeur de droit public à l'université Aix Marseille ("Du grain à moudre" : "Les Constitutions protègent-elles de l'arbitraire ?")
- 18h45 **France Info** : M. Marwan LAHOUD, directeur général délégué à la stratégie d'Airbus Group ("L'interview éco")
- 19h08 **Europe 1** : M. François REBSAMEN, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, membre fondateur de la Fondation Jean-Jaurès ("Le club des grandes voix d'Europe 1")
- 19h20 **France Inter** : MM. René DOSIERE, député (PS) de l'Aisne, Vincent POTIER, directeur général du Centre national de la fonction publique territoriale-CNFPT, et l'historien Jean GARRIGUES ("Le téléphone sonne" : "Sur quelle planète vivent nos élus ?")
- 19h45 **LCP Assemblée nationale** : Mme Bariza KHIARI, sénatrice (PS) de Paris, l'avocat Chems-Eddine HAFIZ, vice-président du Conseil français du culte musulman, Gilles PLATRET, maire (LR) de Chalon-sur-Saône, délégué national des Républicains aux nouveaux talents ("Ça vous regarde" : "Islam : le gouvernement cherche à reprendre la main ?")
- 20h10 **Canal +** : Mme Ségolène ROYAL, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie ("Le petit Journal")
- 20h50 **France 3** : Documentaire "Ségolène ROYAL, la femme qui n'était pas un homme" ("Lundis en histoire")
- 22h25 **France 3** : Documentaire "L'Intérieur au cœur de la crise" avec M. Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur
- 23h05 **France 2** : Mme Laurence ROSSIGNOL, secrétaire d'Etat chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie, MM. Dominique REYNIE, directeur général de la Fondation pour l'innovation politique, candidat tête de liste de la Droite et du Centre pour la région Languedoc-Roussillon / Midi Pyrénées, Elliot LEPERS, activiste numérique, créateur d'Amazon Killer et de Macholand.fr, adhérent EELV, Mme Najoua ARDUINI-ELATFANI, présidente du Club 21^{ème} siècle, responsable du développement de Neom

(filiale de Vinci), le démographe Hervé LE BRAS, directeur d'étude à l'Ecole des hautes études en sciences sociales-EHESS, et Mme Sophie PEDDER, chef du bureau de "The Economist" à Paris ("Mots croisés" : "La fin de la politique ou la politique autrement ?")

L'AGENDA DU DIRIGEANT

A VOIR - A ENTENDRE ◀

→ La plupart des émissions signalées peuvent être vues ou écoutées en différé sur les sites Internet des médias concernés.

Lundi

- 6h20 **France Inter** : M. Hervé LANOUZIERE, directeur de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail-ANACT ("Le 5/7")
- 7h38 **France 2** : M. Jean-Yves LE GALL, président du Centre national d'études spatiales-CNES ("Les Quatre vérités")
- 7h45 **LCI** : M. Jean-Loïc GALLE, président de Thalès Alenia Space France ("L'invité de l'éco d'Emmanuel KESSLER")
- 8h20 **BFM Business** : M. Jean PISANI-FERRY, Commissaire général de France stratégie ("Good morning business")
- 12h30 **BFM Business** : M. Grégoire SENTILHES, président fondateur de NextStage AM, président du G20 des entrepreneurs ("L'invité d'Hedwige CHEVRILLON")
- 17h55 **France Culture** : M. Eloi LAURENT, économiste senior à l'OFCE, professeur à Sciences-Po et à l'université de Stanford ("Les carnets de l'économie" : "L'économie aveugle : pourquoi il faut dépasser le PIB ?")
- 18h00 **BFM Business** : MM. Richard FERRAND, député (PS) du Finistère, rapporteur général de la commission spéciale de l'Assemblée nationale chargée d'examiner le projet de loi pour la croissance et l'activité, Philippe TRAINAR, chef économiste de SCOR, membre du Cercle des économistes, et Stéphane CARCILLO, et professeur d'économie à Sciences-Po Paris, membre du Cercle des économistes, ("Le Grand Journal d'Hedwige Chevrillon" avec le Cercle des Economistes")
- 18h45 **France Info** : M. Marwan LAHOUD, directeur général délégué à la stratégie d'Airbus Group ("L'interview éco")
- 19h08 **Europe 1** : M. François REBSAMEN, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, membre fondateur de la Fondation Jean-Jaurès ("Le club des grandes voix d'Europe 1")
- 20h10 **Canal +** : Mme Ségolène ROYAL, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie ("Le petit Journal")
- 20h50 **France 3** : Documentaire "Ségolène ROYAL, la femme qui n'était pas un homme" ("Lundis en histoire")